

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1850.)

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS,

POUR L'EXERCICE 1851.

INTRODUCTION.

D'après les propositions qu'il renferme, le Budget des Voies et
Moyens de l'exercice 1851 s'élève à. fr. 116,409,550 »
Les Budgets des dépenses s'élèvent à 114,864,535 99

L'excédant de recettes est, par conséquent, de 1,545,214 01

Les développements dont les divers Budgets sont précédés dispensent d'entrer dans de longues considérations sur les propositions qui y sont contenues. On se bornera à faire ressortir les points les plus saillants.

INTRODUCTION.

<i>Budget des Voies et Moyens.</i>	Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1850 a été arrêté au chiffre de fr. 115,010,820 »
	Celui de l'exercice 1851 s'élève, comme on vient de le dire, à 116,409,550 »

Il présente ainsi sur le Budget précédent une augmentation de fr. 1,398,750 »

On prévoit une augmentation de 900,000 francs sur les droits d'entrée et de 50,000 francs sur les eaux-de-vie étrangères; par contre, l'évaluation des droits de sortie est réduite de 100,000 francs. Deux autres réductions, l'une de 50,000 francs et l'autre de 150,000, affectent l'accise sur le sel et les eaux-de-vie indigènes.

Les droits d'enregistrement sont portés de 10,250,000 à 10,500,000 francs.

Sur les droits de successions, on espère une augmentation de 500,000 francs.

Sur les péages des rivières et canaux, on prévoit un accroissement de recettes de 35,000 francs, qui provient, jusqu'à concurrence de 30,000 francs, de la part plus considérable, réservée à l'État, dans les produits du canal de Mons à Condé.

On estime à 475,000 francs l'augmentation des revenus des chemins de fer de l'État.

Les produits des domaines (valeurs capitales) présentent une différence en plus de 377,500 francs.

Les produits de l'établissement de Ruysselede forment, en majeure partie, l'augmentation de 47,800 francs, prévue sur les revenus des établissements et services régis par l'État.

Les intérêts des obligations à 4 p. %, provenant de l'encaisse de l'ancien caissier général de l'État, et des capitaux à 2 1/2 p. %, réservés pour la liquidation des anciennes créances mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, ont cessé d'être portés au Budget. Il en est de même des intérêts attribués au trésor par la loi du 22 mai 1848, pour les émissions des billets de banque de la Société générale. La diminution de ces trois chefs est de 1,017,020 francs.

Le produit de la fabrication de monnaies de cuivre forme un article nouveau; il est évalué à 145,000 francs.

Telles sont les principales modifications introduites au Budget des Voies et Moyens de 1851.

En dégageant du Budget tous les produits et revenus, qui y sont compris sous la dénomination de *Péages*, de *Capitaux et revenus* et de *Remboursements*, on obtient le montant des charges réelles qui sont perçues à titre d'impôt au profit de l'État.

INTRODUCTION.

D'après les évaluations du Budget de 1851, les impôts de toute nature, ou plutôt les branches de revenus qui figurent sous cette rubrique, s'élèvent à fr. 86,614,950 »

Décomposition des impôts.

Ce sont :		
La contribution foncière.	fr. 18,359,750	»
— personnelle.	9,200,400	»
Les patentes	3,100,900	»
Les redevances sur les mines	207,900	»
Les douanes	12,225,000	»
Le droit de débit des boissons distillées.	900,000	»
Les accises.	20,506,000	»
Les droits de garantie des matières d'or et d'argent	150,000	»
Les recettes diverses de l'administration des contributions	255,000	»
Les droits d'enregistrement.	10,500,000	»
— de greffe	300,000	»
— d'hypothèques	1,650,000	»
— de successions	6,000,000	»
— de timbre.	3,000,000	»
— de naturalisation	5,000	»
Les amendes en matière d'enregistrement, timbre, etc.	140,000	»
Les amendes de condamnation en matières diverses	135,000	»
SOMME ÉGALE.	fr. —————	86,614,950 »

Il ne sera pas sans intérêt de rechercher la part d'impôt que supporte la propriété foncière, en distinguant celle qui atteint le sol proprement dit de celle qui frappe les propriétés bâties.

Des impôts qui atteignent la propriété foncière.

Parmi les impôts qui viennent d'être énumérés, la plupart n'atteignent point les propriétés immobilières.

Ainsi, la contribution personnelle a pour but d'atteindre la fortune présumée des contribuables, dans ce qu'elle se manifeste par certains signes extérieurs qui peuvent la faire apprécier.

Le droit de patente et le droit de débit sur les boissons distillées atteignent directement le commerce et l'industrie.

Les droits de douanes sont perçus, pour la presque totalité, sur les produits étrangers, et les produits du sol sont déclarés libres à la sortie; les droits d'accises constituent un impôt de consommation sur certaines denrées.

Le droit de garantie atteint les matières d'or et d'argent; les recettes diverses de l'administration des contributions sont le produit des droits de magasin des entrepôts et d'autres ressources accidentelles, qui, en réalité, ne peuvent même pas être considérés comme impôts; il en est de même des droits de naturalisation, ainsi que des amendes de condamnations en matières diverses, et notamment de simple police, civile, correctionnelle, etc.

Les seuls impôts qui affectent, en tout ou en partie, la propriété immobilière,

INTRODUCTION.

sont la contribution foncière, les redevances sur les mines, les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, de succession, de timbre, et les amendes en matière d'enregistrement, de timbre, etc.

La contribution foncière est portée au Budget pour . . . fr.	18,359,750 »
Les redevances sur les mines pour	207,900 »
Les droits d'hypothèques pour	1,650,000 »

Ces trois impôts atteignent intégralement la propriété immobilière. Tous les autres impôts pèsent en partie sur la propriété mobilière, sur le commerce, l'industrie, etc., et en partie sur les propriétés immobilières.

La part que celles-ci supportent en entier dans les droits d'enregistrement provient :

1° Des mutations entre-vifs de biens immeubles dont le produit forme, à très-peu de chose près, le quadruple du droit de transcription fr.	6,040,000 »
2° De baux de biens immeubles, dont les droits s'élèvent, année commune, à	250,000 »
3° De ventes de bois et récoltes.	150,000 »
4° De créances à terme et de constitutions de rentes sur immeubles	550,000 »
	6,990,000 »

Les autres droits, en matière d'enregistrement, comprennent :

1° Les droits fixes établis par la loi du 3 frimaire an VII, et qui, en moyenne, s'élèvent au neuvième du produit total des droits d'enregistrement. fr.	1,200,000 »
2° Les ventes de biens meubles.	500,000 »
3° — de marchandises.	250,000 »
4° Les quittances.	250,000 »
5° Les donations entre-vifs.	250,000 »
6° Les transactions, obligations à terme non hypothéquées et les autres actes	1,074,000 »
	Fr. 3,504,000 »

A REPORTER. fr.	6,990,000 »	20,217,650 »
-------------------------	-------------	--------------

INTRODUCTION.

REPORT. . . . fr. 6,990,000 » 20,217,650 »

La plupart de ces droits atteignent la propriété mobilière; il est impossible de déterminer, avec quelque précision, la portion pour laquelle les droits d'enregistrement sur les immeubles y sont compris; toutefois, on croit pouvoir, sans exagération, la fixer au quart, c'est-à-dire à . . . 876,000 »

L'ensemble des *droits d'enregistrement* qui atteignent la propriété immobilière peuvent donc être évalués à . . . 7,866,000 »

La part qu'elle supporte dans *les droits de greffe*, évalués au Budget à 300,000 francs, peut être également calculée d'après la même proportion, soit. . . 75,000 »

Le *droit de succession* se divise en droit de *mutation* et en droit de *succession* proprement dit.

Le droit de *mutation* est assis sur les immeubles situés en Belgique, dépendant de la succession directe ou collatérale d'un étranger ou d'un Belge domicilié à l'étranger. Il est compris dans l'évaluation de 6,000,000 de francs portée au Budget, pour . . . 150,000 »

Le droit de *succession* est assis sur le *restant net* des successions collatérales ouvertes en Belgique. Il frappe, dans une égale proportion, les meubles et les immeubles. Depuis l'abolition du serment, les valeurs mobilières sont dissimulées dans les déclarations. On peut admettre qu'elles ne figurent que pour un quart dans le total des valeurs déclarées.

La propriété foncière supporterait donc les trois quarts du produit de ce droit, c'est-à-dire . 4,587,500 »

Ensemble. . . . fr. 4,537,500 »

Le *timbre* figure, au Budget de 1854, pour un chiffre de 3,000,000 de francs.

Ce chiffre se décompose comme suit :

1° Passe-ports à l'intérieur.	10,000 »
2° — à l'extérieur	25,000 »
3° Permis de port d'armes de chasse. . . .	247,400 »
	282,400 »

Le timbre des permis de port d'armes de chasse est une sorte d'impôt indirect et d'ailleurs essentiellement volontaire, assis sur le luxe.

A REPORTER. . . . fr. 52,696,150 »

INTRODUCTION.

REPORT. . . . fr. 32,696,150 »

Les effets de commerce (timbre proportionnel) se composent de:

1° Effets de commerce (débite)	250,000 »
2° — — (visa)	50,000 »
3° — (timbre extraordinaire)	159,600 »
4° — (timbres et coupures). . . .	50,000 »
Fr.	509,600 »

L'impôt compris dans ce groupe est supporté, en grande partie, par le commerce et l'industrie. Néanmoins, comme toutes les obligations à terme faites sous signature privée doivent, alors même qu'elles n'ont pas une cause commerciale ou industrielle, être souscrites sur timbre proportionnel, il en résulte que les billets pour prêts faits par les propriétaires fonciers entrent dans le chiffre de 509,600 francs, pour une proportion qu'il est difficile de déterminer.

On pense cependant que ce n'est pas rester au-dessous de la réalité que de porter ce chiffre au cinquième, c'est-à-dire à 101,920 »

Les produits du timbre de dimension se composent :

1° Timbre de dimens. (débite). . . .	1,600,000 »
2° — — (visa)	35,000 »
3° — — (extr.)	500,000 »
TOTAL fr. . . .	1,935,000 »

Ce chiffre se compose des droits de timbre payés pour les actes notariés, les actes sous seing privé, les actes des tribunaux, les actes administratifs, les actes de l'état civil.

Il est impossible de déterminer avec exactitude la somme payée par la propriété foncière, notamment pour les ventes, les baux, les partages, les échanges, les prêts sur immeubles, le timbre des registres hypothécaires. On estime que ce n'est pas atténuer la part de la propriété foncière proprement dite, que de la fixer à deux cinquièmes. . . 774,000 »

A REPORTER. . . . fr. 875,920 » 32,696,150 »

INTRODUCTION.

REPORT. fr. 875,920 » 52,696,150 »

Dans le produit du timbre, figurent également les timbres d'avis et annonces, compris au Budget pour 150,000 francs. On calcule que la moitié de ce droit est supportée par la propriété foncière, soit 65,000 »

On ne parle pas ici des timbres des patentes, ni des warrants, ni du timbre des journaux étrangers, parce que ces droits n'ont aucun rapport avec la propriété foncière.

Les droits *de timbre*, à considérer comme affectant ces propriétés peuvent donc être évalués à 940,920 »

Quant aux *amendes en matière d'enregistrement*, etc., évaluées à 140,000 francs au Budget de 1851, on estime qu'elles sont supportées par la propriété immobilière jusqu'à concurrence d'environ trois cinquièmes, soit 84,000 »

Les impôts dont la propriété immobilière est grevée s'élèvent donc ensemble à 53,721,070 »
tandis que ceux qui sont basés sur d'autres valeurs ou matières se montent à. fr. 52,895,880 »

Proportionnellement au chiffre total des impôts, les premiers sont dans le rapport de 58.90 p. %, tandis que les seconds sont dans le rapport de 61.10 p. %.

Il reste à examiner quelle est la part pour laquelle le sol, proprement dit, c'est-à-dire les propriétés non bâties, contribue à l'impôt; et dans les propriétés non bâties, on confond non-seulement les terres livrées à la culture, mais encore les jardins légumiers et d'agrément, les prés, les vergers, les bois et généralement tous les terrains cultivés ou non cultivés, même le sol sur lequel les propriétés bâties sont construites. *Part pour laquelle le sol contribue aux impôts*

On vient de voir que la *contribution foncière* s'élève à. fr. 18,356,750 »

Les éléments que fournit le cadastre permettent de décomposer ce chiffre avec une précision rigoureuse; ils font connaître que la contribution sur les propriétés bâties y entre pour . . . fr. 5,571,005 »
tandis que la contribution sur les propriétés non bâties, c'est-à-dire sur la superficie totale du sol de la Belgique, y entre pour. 12,788,747 »

Les redevances sur les mines, évaluées au Budget à 207,900 francs, ne peuvent point être assimilées aux impôts qui atteignent le sol, puisqu'elles n'en frappent que la partie souterraine.

A REPORTER. fr. 12,788,747 »

INTRODUCTION.

REPORT. fr. 12,788,747 »

La part pour laquelle entre le sol dans les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc., ne peut pas se déterminer d'après des bases aussi positives que celles qui permettent de décomposer la contribution foncière.

A l'égard de ces impôts, il paraît rationnel d'adopter les mêmes bases et d'admettre que les propriétés bâties et les propriétés non bâties, qui participent respectivement à la contribution foncière dans la proportion de 30 et de 70 p. %, entrent pour une proportion égale dans les produits des droits d'enregistrement, de greffe, etc.

D'après cette base, les droits inhérents aux propriétés non bâties se répartissent comme il suit :

<i>Enregistrement</i>	fr. 5,506,200 »
<i>Greffe</i>	52,500 »
<i>Hypothèques</i>	1,155,000 »
<i>Successions</i>	3,176,250 »
<i>Timbre</i>	658,654 »
<i>Amendes</i>	60,900 »

De sorte qu'en dernière analyse, le sol de toute la Belgique participe aux charges de l'État pour 23,398,241 »
c'est-à-dire pour 27 p. % du produit général des impôts.

<i>Budgets des dépenses.</i> Les Budgets des dépenses de l'exercice 1851 s'élèvent ensemble à	fr. 114,864,335 99
Ceux de l'exercice 1850 ont été arrêtés à	114,677,172 09
L'augmentation prévue pour 1851 est de	187,163 90

. Le tableau ci-après présente la décomposition des crédits par Département Ministériel.

DÉPARTEMENTS ET SERVICES.	Crédits alloués pour l'exercice 1850.			Crédits proposés pour l'exercice 1851.			DIFFÉRENCES AUX BUDGETS DE 1851.	
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dettes publiques	34,823,075 76	938,463 01	35,762,158 77	34,903,435 76	902,005 33	35,807,441 00	135,502 32	"
Dotations	3,389,422 75	15,000 "	3,404,422 75	3,389,422 75	12,000 "	3,401,422 75	"	3,000 "
Justice	10,707,509 86	1,382,009 11	12,089,518 07	10,689,234 35	1,360,706 "	12,055,940 55	"	33,578 42
Affaires étrangères	2,081,279 34	22,000 "	2,103,879 34	2,084,238 34	"	2,084,238 34	"	19,041 "
Intérieur	5,092,513 33	284,800 "	5,977,513 33	5,077,713 33	234,400 "	5,012,113 33	"	65,200 "
Guerre	26,403,003 "	388,397 "	26,792,000 "	26,303,053 "	385,047 "	26,689,000 "	"	103,000 "
Travaux publics	14,108,396 12	1,609,112 81	15,837,508 93	14,266,823 79	1,832,326 14	16,099,349 93	261,841 "	"
Finances	10,568,390 "	224,000 "	10,792,390 "	10,538,330 "	208,500 "	10,806,830 "	14,440 "	"
Non-Valeurs et Remboursements	1,918,000 "	"	1,918,000 "	1,918,000 "	"	1,918,000 "	"	"
Totaux fr.	109,752,790 16	4,924,381 95	114,677,172 09	109,862,251 32	3,002,084 47	114,864,335 99	411,583 32	224,419 42
Augmentation fr.							187,165 90	

INTRODUCTION.**DETTE PUBLIQUE.**

L'augmentation de fr. 155,302 32 c^t au Budget de la Dette publique porte presque exclusivement sur le crédit destiné aux intérêts et frais de la Dette flottante.

Ce crédit, compris au Budget de 1850 pour un chiffre de 550,000 francs, était basé sur une émission de 10 millions. Les émissions probables ayant depuis lors été évaluées à 15,000,000 de francs, un crédit supplémentaire de 275,000 francs devra être demandé pour cet exercice. Dans la prévision que le taux de l'intérêt pourra être diminué ultérieurement, on a cru devoir se borner à réclamer pour 1851 une augmentation de 150,000 francs.

DOTATIONS.

La diminution de 5,000 francs sur ce Budget provient de la réduction du crédit demandé pour la restauration de la salle de la Chambre des Représentants.

JUSTICE.

Les changements de quelque importance que ce Budget a subis concernent les traitements du personnel des Cours et Tribunaux, les frais d'impression du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, les dépenses pour l'établissement de Ruysselede et celles relatives au service des prisons.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

La diminution que présente le Budget du Département des Affaires Étrangères est due, en grande partie, au retranchement d'un crédit extraordinaire, alloué pour l'exercice 1850, pour la construction d'un bateau pilote.

INTÉRIEUR.

Les principales modifications apportées au Budget du Ministère de l'Intérieur consistent, d'une part, dans la suppression du crédit de 66,000 francs pour la restauration du palais de Liège et dans le retranchement du crédit de 30,000 francs pour les frais des jurys d'examen, et, d'autre part, dans la demande d'un crédit extraordinaire de 20,000 francs pour les dépenses que nécessitera l'exposition nationale des beaux-arts en 1851.

TRAVAUX PUBLICS.

La différence de 261,841 francs que présente ce Budget, se compose, en partie, de crédits extraordinaires réclamés pour travaux à exécuter aux rivières et voies navigables et, en partie, de deux augmentations de crédits ordinaires réclamées : la première de 30,000 francs à l'article relatif au service des transports par les chemins de fer ; la seconde de 16,000 francs à celui qui concerne le personnel subalterne des ponts et chaussées.

INTRODUCTION.

Elles sont atténuées par une diminution de 10,000 francs sur le crédit affecté au matériel de l'administration centrale.

GUERRE.

La diminution de 103,000 francs sur le Budget de ce département porte, notamment, sur le crédit alloué pour le renouvellement de la buffleterie, sur l'allocation destinée à la remonte de la cavalerie et sur celle affectée aux traitements d'inactivité.

FINANCES.

L'extension qui a été donnée aux travaux de fabrication des monnaies d'argent n'a pas permis de disposer du crédit alloué, en 1849, pour la monnaie de cuivre. Ce crédit est reproduit au Budget de 1851; par contre, les produits et bénéfices qui doivent résulter de cette fabrication sont portés, comme on l'a dit, au Budget des Voies et Moyens pour une somme de 145,000 francs.

Le service de la monnaie nécessite, en outre, un accroissement de crédit de 24,800 francs.

Ces augmentations de dépense sont atténuées par une réduction de 50,000 fr. sur le crédit destiné au service du caissier de l'État, et par une diminution de 40,000 francs sur l'article des traitements de disponibilité.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Les crédits proposés au Budget des Non-Valeurs et Remboursements sont reproduits dans les mêmes termes que ceux votés pour l'exercice 1850.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

Le Budget des recettes pour ordre comprend les produits recouvrés au profit des provinces, des communes, des établissements publics, et généralement tous les fonds versés dans les caisses de l'État et appartenant à des tiers. Il s'élève à 12,720,000 francs. Dans cette somme sont comprises les recettes, évaluées à 1,200,000 francs, qui sont effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation.

Le Budget des dépenses pour ordre n'est que la contre-partie du Budget des recettes pour ordre.

Le projet de loi du Budget des Voies et Moyens est conçu dans la forme ordinaire.

Projet de loi.

Ainsi qu'on l'a expliqué à propos du supplément de crédit réclamé pour les intérêts et frais de la Dette flottante, le Gouvernement demande, par l'art. 3 du projet, l'autorisation de maintenir en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de 15,000,000 de francs.

Bruxelles, le 28 février 1850.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens présenté pour l'exercice 1851 s'élève à fr. 116,409,550 »
 en faisant abstraction du prix de bois domaniaux, dont la vente est autorisée par la loi du 3 février 1843.

Le même Budget pour l'exercice 1850 s'élevait à 115,010,820 »

Augmentation prévue pour l'exercice 1851 fr. 1,398,730 »

Les développements qui vont suivre permettront d'apprécier la nature et les causes de cette augmentation.

Contribution foncière.

La somme admise comme contingent de la contribution foncière pour 1850 est maintenue au même chiffre au Budget de 1851, Cette somme, qui est en principal de 15,500,000 francs, doit être répartie entre les neuf provinces, d'après la péréquation arrêtée par la loi du 9 mars 1848. (*Moniteur* du 11, n° 71.)

Contribution personnelle.

Ainsi que l'observation en a été faite à l'occasion du Budget de 1850, le projet de loi soumis à la Chambre des Représentants, dans la séance du 16 février 1849, a particulièrement pour objet d'assurer une répartition plus juste et plus équitable de la contribution personnelle. Le produit demeurera, à peu de chose près, le même que celui qui s'obtient par la loi actuelle.

Ce produit, en y comprenant les centimes additionnels au profit de l'État, s'est élevé, pendant les cinq dernières années, savoir :

EXERCICES.	MONTANT des RÔLES.	DIFFÉRENCES, comparativement à l'exercice précédent,	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	8,967,522	»	»
1846.	9,050,591	92,269	»
1847.	9,150,357	76,746	»
1848.	9,121,250	»	15,107
1849.	9,068,781	»	52,449

Ce revenu tend constamment à augmenter; il suit la marche de la population; si nos ressources, sous ce rapport, ont diminué par suite des événements de 1848, il est permis d'espérer qu'en 1851, la progression normale se reproduira, en sorte que le trésor peut compter sur une recette de 9,200,400 francs.

Droit de patente.

Le produit du droit de patente en principal et centimes additionnels au profit de l'État, s'est élevé pour chacune des cinq dernières années, savoir :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

EXERCICES.	MONTANT des RÔLES.	DIFFÉRENCES, comparativement à l'exercice précédent,	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	2,854,954	"	"
1846.	2,962,766	107,812	"
1847.	3,155,068	190,302	"
1848.	2,952,418	"	200,650
1849.	2,826,486	"	125,932

A partir de 1848, les recettes du droit de patente qui, précédemment, augmentaient chaque année, ont diminué, en premier lieu, à cause des événements politiques, et postérieurement, parce que les dégrèvements accordés en vertu de la loi du 22 janvier 1849 ont amené une diminution de recette qui n'a pu trouver sa compensation immédiate dans l'application simultanée de toutes les autres mesures décrétées par la Législature.

Les difficultés qui se sont présentées au sujet de l'application du droit de patente sont aujourd'hui complètement aplanies, et la loi devant sortir tous ses effets à partir de l'exercice actuel, il y a lieu de maintenir les prévisions pour 1851 à 3,100,900 francs, renseignés au Budget de 1850.

D'après les rôles formés pour l'exercice 1849, le produit des redevances sur les mines s'est élevé à fr. 153,295 62 c^t.

Redevances sur les mines.

Toutefois, on a reproduit au Budget de 1851 les prévisions du Budget de 1850, qui sont conformes aux droits constatés pendant 1848.

La loi du 1^{er} décembre 1849 sur le droit de débit de boissons alcooliques vient seulement d'être mise à exécution; ses résultats ne peuvent encore être appréciés avec exactitude; dans cet état de choses, on doit se référer aux calculs qui ont servi lors de la discussion de la loi et qui accusent un produit d'environ 900,000 francs.

Droit de débit de boissons alcooliques.

Les droits d'entrée ont produit, savoir :

DOUANES.

Droits d'entrée.

EXERCICES.	MONTANT des RECETTES.	DIFFÉRENCES, comparativement à l'exercice précédent,	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	11,148,250 "	"	"
1846.	10,254,187 "	"	914,065 "
1847.	9,745,975 "	"	490,212 "
1848.	8,857,419 "	"	906,556 "
1849.	11,007,498 "	2,170,079 "	"
TOTAUX.	50,971,329 "	2,170,079 "	2,510,851 "
MOYENNE	10,194,266 "		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Après la diminution graduelle survenue en 1846, 1847 et 1848, les recettes se sont promptement relevées en 1849 au niveau moyen des années antérieures à la crise des subsistances. Les prévisions de 1850 ont été portées à 10,500,000 francs. Les produits de 1849 permettent d'augurer que cette somme sera dépassée et qu'on ne percevra pas moins de 11 millions, sans tenir compte des changements introduits dans le tarif des denrées alimentaires. Or, ces changements auront pour résultat une nouvelle augmentation d'environ 400,000 francs par an. Relativement aux grains, cette augmentation est indiquée par le tableau ci-après, basé sur les importations de 1849 :

ESPÈCES.	QUANTITÉ <i>importée</i> EN 1849.	RECETTES (EN PRINCIPAL).		AUGMENTATION.
		TARIF du 31 déc. 1848.	TARIF nouveau.	
	Kil.	Fr.	Fr.	Fr.
Froment, épeautre, etc.	40,811,800	204,050	408,118	204,050
Seigle, maïs, etc.	15,222,500	70,114	106,558	30,444
Orge, drêche, etc.	50,153,000	150,705	180,018	30,155
Farines et moutures, etc.	1,707,000	42,675	51,210	8,535
Principal.				275,192
Additionnels.				45,711
TOTAL.				510,905

Le nouveau droit sur le bétail ne donnera qu'une augmentation insignifiante; mais celui sur le riz amènera des résultats plus importants, en ne calculant même qu'à raison d'une consommation moyenne de 5 millions de kilogrammes; l'augmentation de ces deux chefs peut être estimée à 100,000 francs.

L'on obtient ainsi la somme de 11,400,000 francs portée au Budget de 1851.

Droits de sortie.

Les droits de sortie ont produit, savoir :

EXERCICES.	MONTANT des RECETTES.	DIFFÉRENCES, comparativement à l'exercice précédent,	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	455,118	"	"
1846.	469,400	14,381	"
1847.	476,145	6,644	"
1848.	504,598	"	171,545
1849.	591,706	87,108	"
TOTAUX.	2,097,064	108,155	171,545
MOYENNE	419,415	"	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les prévisions pour l'année courante s'élèvent à 400,000 francs; mais depuis qu'elles ont été établies, on a supprimé les droits sur un grand nombre d'articles, de sorte que ce chiffre ne sera probablement pas atteint. La suppression de ces droits occasionnera une diminution de 100,000 francs. Par ce motif, on n'a porté que 300,000 francs au Budget de 1851.

Il a été perçu pour droits de transit :

Droits de transit.

EXERCICES.	MONTANT des RECETTES.	DIFFÉRENCES, comparativement à l'exercice précédent,	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	65,175	"	"
1846.	66,605	5,428	"
1847.	81,081	14,478	"
1848.	40,600	"	40,481
1849.	42,155	1,555	"
TOTAUX.	205,592	10,459	40,481
MOYENNE	58,718	.	.

Les évaluations de 1850 sont fixées à 50,000 francs. D'après le produit de 1849, ce chiffre est trop élevé; il faut s'attendre à ce que, par l'effet de la loi du 6 août 1849, qui a modifié le régime de transit dans un sens fort libéral, les recettes de 1851 ne s'élèveront guère au-dessus de 40,000 francs.

Les droits de tonnage ont rapporté, savoir :

Droits de tonnage.

EXERCICES.	MONTANT des RECETTES.	DIFFÉRENCES, comparativement à l'exercice précédent,	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	481,560	"	"
1846.	587,810	106,450	"
1847.	574,286	"	15,524
1848.	555,401	"	218,885
1849.	447,074	91,675	"
TOTAUX.	2,445,951	198,125	252,409
MOYENNE	489,186	"	"

Les prévisions du Budget de 1850 ont été évaluées à 450,000 francs. Eu égard aux résultats fournis par l'année 1849, ces prévisions sont maintenues au Budget de 1851.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ACCISES.

Au 31 décembre 1849, les recettes sur les accises se sont élevées, savoir :

BRANCHES DE PRODUITS.	MONTANT des RECETTES constatées au 31 déc. 1849.	PRÉVISIONS DU BUDGET		DIFFÉRENCES comparativement aux prévisions de 1849.		PRÉVISIONS du Budget 1851.
		de 1849.	de 1850.	En plus.	En moins.	
Sel et eau de mer	4,513,876 97	4,800,000	4,650,000	•	150,000	4,600,000
Vins étrangers	2,528,178 77	2,100,000	2,100,000	•	•	2,100,000
Eaux-de-vie indigènes	3,568,126 35	3,800,000	3,900,000	100,000	•	3,750,000
Liquides alcool. distillés à l'étr.	286,566 94	200,000	200,000	•	•	250,000
Bières et vinaigres	6,212,616 01	6,500,000	6,500,000	•	200,000	6,500,000
Sucre de canne et de betterave.	3,810,428 •	3,000,000	3,500,000	500,000	•	3,500,000
Timbre des quittances	4,074 62	3,000	3,000	•	•	3,000
— de permis de circulation.	955 28	1,000	1,000	•	•	1,000
TOTAUX	20,725,522 92	20,400,000	20,650,000	600,000	350,000	20,506,000

Sel.

Prenant en considération la circonstance que notre commerce interlope devait être affecté par la réduction introduite en France dans le droit de consommation sur le sel, les prévisions du Budget de 1850 ont été diminuées de 150,000 francs, comparativement à celles de 1849. Nonobstant cette diminution, les recettes à la fin de ce dernier exercice présentent encore une différence en moins de 136,000 francs.

Dans la crainte que les événements politiques du mois de février 1848 n'amenassent une guerre maritime, les négociants en gros jouissant d'un crédit permanent ont fait des approvisionnements considérables pendant cette année. Ces approvisionnements ont été d'environ 10 millions de kil. de sel brut, tandis qu'ils ne sont guère, dans les temps ordinaires, que de 3 millions. C'est à cette cause que l'on doit attribuer l'augmentation des recettes constatées au 31 décembre 1848; elles ont atteint le chiffre le plus élevé, depuis que la loi actuelle est en vigueur. On peut donc en conclure que les besoins de la consommation, en 1849, ont été alimentés en partie par du sel qui avait été soumis à l'impôt pendant 1848. Les recettes effectuées au 31 décembre 1849 ne pouvant être envisagées comme présentant une situation normale, on a cru devoir évaluer les prévisions du Budget de 1851 à 4,600,000 francs.

Vins étrangers.

Bien que les recettes se soient élevées, au 31 décembre 1849, à 2,528,178 francs, les prévisions du Budget de 1850, évaluées à 2,100,000 francs, ont été maintenues au Budget de 1851. En consultant le tableau de développement des droits et produits constatés, on voit d'ailleurs qu'elles représentent la moyenne établie sur les recettes des cinq dernières années.

Eaux-de-vie indigènes.

A raison de la durée des crédits accordés aux distillateurs, il faut se reporter aux années 1844 et 1845, pour apprécier les résultats financiers de la loi du 27 juin 1842 sur les distilleries. Elle a fonctionné alors dans toutes ses parties et dans des conditions ordinaires. Les droits recouverts montent respectivement à 4,073,904 francs et 4,063,200 francs. La crise alimentaire en élevant le prix des céréales, a

NOTE PRÉLIMINAIRE.

restreint les travaux des distillateurs et a fait tomber les recettes, en 1846, à 5,322,711 francs et, en 1847, à 2,870,989 francs.

Le prix des céréales étant descendu à son taux normal, en 1848, on devait naturellement s'attendre à ce que l'extension des travaux des distillateurs aurait fourni des recettes atteignant tout au moins les prévisions établies au Budget de 1848, à 3,500,000 francs et au Budget de 1849, à 3,800,000 francs; car les approvisionnements avaient été généralement épuisés pendant les années calamiteuses que nous avons traversées. Ces prévisions ne se sont point réalisées, quoiqu'elles eussent été calculées très-modérément. Il n'a été perçu, pour l'année 1848, que 3,342,013 francs, et pour 1849, que 3,568,126 francs, soit un déficit, par rapport à 1844, de 731,891 francs pour la première année, et de 503,776 francs pour la seconde.

Ce déficit considérable ne peut être attribué ni à la fraude, ni à la réduction de la consommation; il a été dû en partie au développement qu'a pris le commerce d'exportation, et en partie au rendement supérieur à celui qui a été accusé lors de la discussion de la loi actuelle.

En réduisant de 28 à 22 francs la prime accordée à l'exportation du genièvre, la Législature a restreint les effets de la première cause que l'on vient d'indiquer, mais l'autre continuera provisoirement à subsister et à exercer une influence préjudiciable au trésor. Les faits constatés pendant 1848 et 1849 ne permettent donc pas d'espérer que les produits réels de 1851 dépassent la somme de 3,730,000 francs à laquelle les prévisions sont évaluées. Cette somme excède de 181,874 francs les recettes faites au 31 décembre 1849.

Comparativement au Budget de 1850, les prévisions du Budget de 1851 ont été augmentées de 50,000 francs; elles ont été établies sur la moyenne des droits perçus pendant les années 1848 et 1849. *Liquides alcooliques distillés à l'étranger.*

Le tableau ci-après indique les prévisions et les recettes opérées pour la période de 1840 à 1849, en ce qui concerne les bières et vinaigres. *Bières et vinaigres*

EXERCICES.	PRÉVISIONS.	MONTANT des RECETTES.	DIFFÉRENCES, comparativ. à l'exercice précédent,	
			EN PLUS	EN MOINS
1840	7,751,500	7,508,001	"	"
1841	7,522,900	7,130,839	"	178,122
1842	7,524,000	7,120,386	"	10,453
1843	7,052,100	6,787,762	"	352,024
1844	6,950,000	6,743,190	"	42,572
1845	6,820,000	6,525,821	"	219,369
1846	6,500,000	6,319,347	"	206,474
1847	6,500,000	5,318,061	"	1,001,286
1848	6,500,000	6,126,121	808,060	"
1849	6,500,000	6,212,616	86,495	"

Si l'on écarte l'année 1847, pendant laquelle la crise alimentaire a sévi avec le plus d'intensité, on voit que, depuis 1840, le produit de l'impôt sur les bières et vinaigres a suivi une progression descendante. Ce résultat doit être attribué

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à diverses causes, dont plusieurs tiennent aux vices de la législation actuelle.

Quoique les recouvrements effectués pour l'année 1849 n'aient atteint que le chiffre de 6,212,616 francs, on a cru cependant devoir reproduire au Budget de 1851 les prévisions du Budget de 1850, évaluées à 6,500,000 francs.

Sucres. L'évaluation de 3,500,000 francs est le produit *minimum* de la recette sur les sucres de canne et de betterave fixé par la loi du 18 juin 1849.

Enregistrement. Les produits des services dépendants de l'administration de l'enregistrement sont classés dans un nouvel ordre, plus simple et plus méthodique.

Cette classification est conforme à celle que le nouveau règlement sur la comptabilité publique a prescrite pour la reddition des comptes de l'État.

Les développements que renferment les tableaux à l'appui du Budget permettent de comparer les éléments de cette classification avec ceux des Budgets antérieurs.

Le produit des droits d'enregistrement est évalué à 10,500,000 francs. Cette évaluation, qui excède de 255,000 francs les prévisions pour l'exercice 1850, peut être envisagée comme modérée, si, laissant à l'écart les années 1848 et 1849, à cause de l'influence des événements politiques, l'on considère que les recettes ont presque atteint le chiffre de 10,500,000 francs en 1846, et qu'en 1847, elles se sont élevées à 10,670,000 francs.

Greffe. Les variations que subit le produit des droits de greffe sont peu sensibles : les prévisions proposées pour 1851 (500,000 francs) sont les mêmes que celles qui ont été adoptées pour l'exercice 1850; elles correspondent à la moyenne des recettes des cinq dernières années.

Hypothèques. En prenant pour base des prévisions les recettes effectuées sur les droits d'hypothèques pendant les exercices 1845, 1846 et 1847, les produits probables de 1851 pourraient être portés à 1,750,000 francs. Afin de se maintenir dans des termes modérés, on ne les évalue qu'à 1,650,000 francs, chiffre égal à celui qui a été adopté pour l'exercice 1850.

Successions. Une augmentation notable se remarque depuis plusieurs années sur le produit des droits de successions. Tandis qu'en 1844, 1845 et 1846, il n'avait guère dépassé en moyenne 5,200,000 francs, il a atteint en 1847, le chiffre de 6,020,000 francs; descendu en 1848 à 5,745,000 francs, il est remonté en 1849 à plus de 6,450,000 francs.

La moyenne de ces trois dernières années est de 6,070,000 francs. L'évaluation de 6 millions portée au Budget est donc de 70,000 francs inférieure à cette moyenne, tout en étant de 500,000 francs supérieure aux prévisions de 1850.

Timbre. En prenant pour base la moyenne des recettes pour droits de timbre pendant les cinq dernières années, et en admettant que la réduction qui est résultée de la suppression des droits sur les journaux sera compensée par une plus forte recette pour droits de timbre sur les effets de commerce, on ne devrait évaluer ce produit qu'à 2,940,000 francs. On a cru pouvoir le maintenir à 3 millions, comme au Budget de l'exercice 1850, dans l'espoir que les affaires prendront un nouvel essor et que leur développement exercera sur les produits une influence favorable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les droits de naturalisation figurent au Budget pour 5,000 francs. Ils y forment un article spécial, tandis que précédemment, ils étaient confondus avec les produits de l'enregistrement. *Naturalisations*

Les produits probables des amendes sont basés sur la moyenne des cinq dernières années : ils sont de 35,000 francs inférieurs aux prévisions de l'exercice 1850. *Amendes en matière d'impôts.*

Cette diminution doit être attribuée en grande partie à la loi sur le timbre des effets de commerce, loi qui, en restreignant sensiblement les contraventions, a naturellement pour effet de diminuer le chiffre des amendes.

L'augmentation de 15,600 francs que présentent les prévisions pour 1851, comparées à celles de 1850, est basée sur les recettes effectives de l'année 1849, qui ont dépassé 157,000 francs. *Amendes de condamnation en matières diverses.*

Les produits compris sous cette rubrique se composent des droits de navigation sur les rivières et canaux, des produits des bacs et bateaux de passage, ainsi que des bateaux à vapeur de Tamise et d'Anvers à la Tête-de-Flandre, du prix de ventes d'arbres, plantations et herbages sur les accotements des voies navigables, des droits de pêche, etc. *Rivières et canaux.*

Ces divers produits étaient évalués au Budget de 1850 à 2,870,000 francs ; ils le sont, au Budget de 1851, à 2,905,000. Cette différence de 35,000 francs provient presque entièrement de l'accroissement d'un dixième dévolu à l'État dans les péages sur le canal de Mons à Condé, en vertu de la loi du 30 décembre 1843.

Le produit des routes appartenant à l'État comprend, outre les fermages de barrières et les excédants des droits d'encan, les prix de location et de vente de terrains, d'arbres, de plantations et des herbages dépendant des routes, ainsi que les recouvrements d'amendes et de dommages-intérêts du chef de contraventions aux lois sur les barrières, le roulage et la voirie. *Routes.*

L'évaluation en est de 1,765,000 francs, tandis qu'au Budget de 1850, elle figure pour 1,779,100 francs. La diminution de 14,100 francs est due à ce que les barrières ayant été adjudgées, en 1849, pour trois années, les droits d'encan ne consisteront plus, en 1851, que dans les droits auxquels pourront donner lieu les réadjudications de barrières par suite de résiliations ; quant aux fermages des barrières, les dernières adjudications permettent de compter sur une légère augmentation.

La recette des postes est évaluée au même chiffre que celui adopté pour l'exercice 1850, c'est-à-dire à 5,200,000 francs. *Postes*

Le produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres a été évalué au Budget de 1850 à 225,000 francs ; il est réduit au Budget de 1851 à 200,000 francs, chiffre mieux en rapport avec le revenu de l'exploitation de ce service. *Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres*

Plus que la plupart des autres revenus de l'État, les produits du chemin de fer ont été gravement altérés par suite des commotions politiques des années 1848 et 1849. *Chemin de fer.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les produits probables de 1850 ont été évalués à 14,500,000 francs. L'évaluation de 1851 est de 15,000,000 francs.

Cette augmentation est de plus de 500,000 francs inférieure à celle qui a été obtenue pendant chacune des quatre années antérieures à 1848.

Le produit de la vente des cartes de circulation est compris dans le chiffre de 15,000,000 de francs. On a cru inutile de continuer à le faire figurer au Budget sous une rubrique spéciale.

Produits des domaines.

Les produits des domaines (valeurs capitales) se composent notamment du prix de ventes de biens immeubles, du produit des successions en déshérence, du prix de ventes d'objets mobiliers hors d'usage des différents Ministères, du remboursement des capitaux du fonds de l'industrie et de créances ordinaires, des produits des transactions en matière domaniale, des dommages et intérêts pour inexécution de conventions, etc. Ces diverses branches de revenus, qui sont réunies au Budget de 1851 en un seul article, se sont élevées, en 1849, à 1,245,000 francs. Elles ne sont évaluées, pour l'exercice 1851, qu'à 1,000,000 de francs, chiffre correspondant à la moyenne des recettes des cinq dernières années, et supérieur de 377,500 francs aux prévisions de 1850.

Cette augmentation s'applique spécialement aux remboursements de capitaux de créances ordinaires, et elle a pour objet le recouvrement probable des avances faites au séquestre de la famille d'Orange, à la suite des événements de 1850.

Forêts.

L'article relatif aux forêts domaniales ne subit qu'une modification insignifiante. Le produit en est évalué à 1,100,000 francs, au lieu de 1,096,100, chiffre adopté pour 1850.

Dépendances des chemins de fer.

Le produit des dépendances des chemins de fer forme au Budget de 1851 un article spécial. Par suite des ventes considérables d'emprises qui ont eu lieu pendant ces dernières années, les recouvrements se sont élevés, en moyenne, de 1845 à 1849, à 124,000 francs.

Cette cause d'augmentation cessera bientôt d'exister, ou du moins ne se reproduira plus dans la même proportion. Aussi les prévisions ont-elles été ramenées à 75,000 francs au Budget de 1850; au Budget de 1851, elles sont abaissées à 50,000 francs.

Établissements et services régis par l'État.

Les établissements et services régis par l'État dont les produits sont compris au Budget des Voies et Moyens, sont l'école militaire, l'école vétérinaire, la fonderie de canons de Liège, le *Moniteur* et le *Recueil des lois*, et l'établissement de Ruyssede.

L'évaluation de ces articles excède de 47,800 francs celle qui a été admise pour 1850. Cette augmentation se rapporte presque exclusivement à l'établissement de Ruyssede, dont les produits, qui figuraient au Budget de 1850 pour 60,000 francs, sont portés pour 118,000 à celui de 1851.

Produits divers et accidentels.

Les produits divers et accidentels de l'administration de l'enregistrement ont atteint, en 1849, le chiffre de 445,000 francs.

Comme ces produits sont très-éventuels et varient en raison de circonstances qui échappent à toutes les prévisions, on propose de ne les évaluer au Budget de 1851 qu'à 500,000 francs, chiffre correspondant, à peu près, à la moyenne des cinq dernières années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les prévisions pour les revenus des domaines sont diminuées de 27,100 francs. *Revenus des domaines.*
 Cette diminution porte sur les intérêts des capitaux du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.

La loi du 20 juin 1849 autorise le Gouvernement à disposer des obligations de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, représentant l'encaisse de l'ancien caissier de l'État, ainsi que des valeurs qui resteront en boni après la liquidation des créances mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842. *Encaisse de l'ancien caissier de l'Etat.*

Dans la prévision que le Gouvernement pourra user de cette faculté avant l'expiration de l'année 1850, les intérêts de ces obligations et valeurs ne sont plus reproduits au Budget de 1851. Il en résulte une diminution de 837,020 francs.

Le produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations figure au Budget de 1850 pour 480,000 francs. Il est porté à celui de l'exercice 1851 à 535,000 francs. L'augmentation de 55,000 francs est basée sur le produit des valeurs qui seront probablement réalisées dans le cours de cette année. *Fonds de cautionnements et de consignations.*

La recette de 42,750 francs qui a été portée aux Budgets des exercices 1849 et 1850, du chef de la moitié des intérêts du cautionnement de 2,000,000 de francs de la société de la Dendre, n'est plus reproduite au Budget de 1851, la convention intervenue au mois de juin 1848, relativement au prêt de ce cautionnement à la Société du chemin de fer de Tournay à Jurbise et de St-Trond à Hasselt, ayant assigné à ce prêt et aux avantages et obligations qui en résultent, une durée de deux années. *Intérêts du cautionnement de la société de la Dendre.*

Ainsi que l'explique la note préliminaire du Budget du Ministère des Finances, le crédit alloué au Budget de l'exercice 1849 pour les frais de fabrication de monnaies de cuivre, est demeuré sans emploi. Il est reporté à l'exercice 1851. *Fabrication de monnaies de cuivre.*

Par contre, il y a lieu de comprendre au Budget des Voies et Moyens de ce dernier exercice le produit de cette fabrication, évalué à 145,000 francs, comme il l'était au Budget de l'exercice 1849.

Aux termes des nouveaux règlements sur la comptabilité publique, l'administration des domaines est chargée de poursuivre les recouvrements résultant de déficits des comptables de l'État. Ces recouvrements sont évalués au Budget de 1851 à 25,000 francs; ils sont confondus dans le chiffre de 100,000 francs qui y est porté pour reliquat de comptes. *Reliquat de comptes.*

Ces reliquats se composent eux-mêmes de recouvrements de diverse nature, provenant de forçements en recette, soldes de comptes, etc. Quoiqu'ils aient donné lieu, en 1849, à une recette de 153,000 francs, on ne les a évalués, pour 1851, qu'à 75,000 francs, chiffre correspondant à la moyenne des cinq dernières années.

Une augmentation de 33,400 francs est proposée à l'article qui concerne les recouvrements d'avances faites par les divers Départements Ministériels. Elle provient en grande partie des versements à faire au trésor par les compagnies concessionnaires de chemins de fer, etc., pour frais de surveillance. *Recouvrements d'avances.*

Le produit des ateliers des prisons est évalué à 830,000 francs. Ce chiffre, qui *Produit des ateliers des prisons.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

excède de 5,000 francs seulement celui qui a été adopté pour les prévisions de 1850, est égal aux crédits compris au Budget du Département de la Justice sous la rubrique : *Service des travaux*.

Recettes accidentelles. Les recettes accidentelles figuraient au Budget de 1850 pour 290,000 francs. Pour les ramener au chiffre obtenu pendant l'année 1849, elles doivent être fixées à 200,000 francs. On y a ajouté une somme de 25,000 francs à laquelle est évalué le produit probable des droits de chancellerie.

Chemins de fer rhénan. Les dividendes sur les actions¹ du chemin de fer rhénan, que le Gouvernement possède, ont été compris aux Budgets précédents pour 160,000 francs; on croit devoir en abaisser l'évaluation à 150,000 francs, cette somme représentant exactement 4 p. ⁰/₁₀ du capital de ces actions.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1850, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1851, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1851, conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1851, est évalué à la somme de cent seize millions quatre cent neuf mille cinq cent cinquante francs (116,409,550 francs); les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées en vertu de la loi du 3 février 1845, à la somme de neuf cent mille francs (900,000 francs), et les recettes pour ordre à celle de douze millions sept cent vingt mille francs (12,720,000 francs).

PROJET DE LOI.

ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de *quinze millions* de francs.

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1851.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



(25)

BUDGET

DES

Voies et Moyens,

POUR L'EXERCICE 1851.



BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES.

<i>Foncier</i>	{	Principal	
		3 centimes additionnels ordinaires	
		2 Id. id. pour non-valeurs	
		10 Id. id. extraordinaires	
		3 Id. id. supplémentaires sur le tout	
<i>Personnel</i>	{	Principal	
		10 centimes additionnels extraordinaires	
<i>Patentes</i>	{	Principal	
		10 centimes additionnels extraordinaires	
<i>Redevances sur les mines</i>	{	Principal	
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs	
		5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	
Droit de débit des boissons alcooliques			
<i>Douanes</i>	{	Droits d'entrée	(16 centimes additionnels).
		Droits de sortie	(Id.).
		Droits de transit.	(Id.).
		Droits de tonnage	(Id.).
		Timbres	
<i>Accises.</i>	{	Sel.	(sans additionnels).
		Vins étrangers	(26 centimes additionnels et timbres collectifs) .
		Eaux-de-vie étrangères.	(sans additionnels).
		— indigènes	(Id.).
		Bières et vinaigres	(26 centimes additionnels et timbres collectifs). .
		Sucres.	
		Timbres	{ sur les quittances sur les permis de circulation

POUR L'EXERCICE 1851.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1851.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
15,500,000	}	18,359,750	
465,000			
310,000			
1,550,000			
534,750	}	9,200,400	
8,364,000			
836,400			
2,819,000			
281,900	}	3,100,900	
180,000			
18,000			
9,900			
"	}	900,000	
11,400,000			
300,000			
40,000			
450,000	}	12,225,000	
35,000			
4,600,000			
2,100,000			
250,000	}	20,508,000	
3,750,000			
6,300,000			
3,500,000			
5,000	}		
1,000			
À REPORTER.		64,499,950	

POUR L'EXERCICE 1881.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1881.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. . . fr. 64,499,950		
" 120,000		
225,000		
30,000	255,000	
10,500,000	86,614,950	
200,000		
1,650,000		
6,000,000		
3,000,000	21,730,000	
5,000		
140,000		
135,000		
2,905,000		
1,765,000	4,670,000	
2,800,000		
180,000		
15,000	3,200,000	8,070,000
200,000		
55,000		
" 200,000		
A REPORTER. . . fr.	94,684,950	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	CAPITAUX ET REVENUS.
TRAVAUX PUBLICS. .	Chemin de fer
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)
	Forêts
	Dépendances des chemins de fer
	Établissements et services régis par l'État
	Produits divers et accidentels
TRÉSOR PUBLIC. . .	Revenus des domaines
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)
	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.
	Produits des actes des commissariats maritimes
	Produits des droits de pilotage et de fanal
	Produit de la fabrication de monnaies de cuivre.
	Produit de la retenue de 1 % sur les traitements et remises

POUR L'EXERCICE 1851.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES Pour l'exercice 1851.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	94,684,950	
" 15,000,000		
1,000,000		
1,100,000		
50,000		
3,000,000		
250,000		
300,000	19,660,000	
300,000		
120,000		
535,000		
50,000		
570,000	1,660,000	
145,000		
240,000		
A REPORTER. . . . fr.	114,844,950	

POUR L'EXERCICE 1851.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1851.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	114,844,950	
1,000 } 100,000 } 101,000		
100,000 } 635,000 } 735,000	2,064,600	
830,000 } 225,000 } 23,600 } 1,228,600 150,000 }		
TOTAL. fr.	116,409,550	
.	900,000	

(Recettes pour ordre.)

BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

RECETTES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	PRÉVISIONS.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.				
TRÉSOR PUBLIC . . .	1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion, et cautionnements fournis par des contribuables pour garantie du paiement de droits en matière de douanes, d'accises, etc.	1,200,000	4,180,000
	2	Caisse des veuves des fonctionnaires civils	1,000,000	
	3	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	160,000	
	4	Caisse des pensions et de prévoyance des instituteurs primaires	150,000	
	5	Masse d'habillement et d'équipement de la douane. .	250,000	
	6	Subsides offerts pour construction de routes	200,000	
	7	Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux.	20,000	
	8	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat pour comptes des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	1,200,000	
CHAPITRE II.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	9	Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises	120,000	5,480,000
	10	Frais d'expertises de la contribution personnelle. . .	30,000	
	11	Droits de magasin des entrepôts au profit des communes.	40,000	
	12	Recouvrement d'impôts au profit des provinces . . .	2,680,000	
	13	Id. id. des communes. . .	2,320,000	
	14	Taxe provinciale sur les chiens	260,000	
A REPORTER. . . . fr.				9,630,000

POUR L'EXERCICE 1851.

SUITE DES RECETTES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	PRÉVISIONS.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		REPORT. fr.		9,630,000
		CHAPITRE III.		
		FONDS DE TIERS.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	15	Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie	120,000	-
	16	Amendes de consignations et autres recettes non assu- jetties aux frais de régie	1,000,000	
	17	Recouvrement de revenus pour compte de provinces, déduction faite des frais de régie	470,000	3,090,000
		CONSIGNATIONS.		
	18	Consignations de toute nature	1,500,000	
		TOTAL DES RECETTES POUR ORDRE fr.		12,720,000

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES.

VOIES ET MOYENS.

—
EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU

DES

PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,

Constatés pendant les exercices 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS CONSTATÉS PEN			
		1845.	1846.	1847.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPÔTS.				
	Foncier				
	Principal				
	3 centimes additionnels ordinaires				
	2 — — — — pour non-valeurs.	18,406,542 09	18,359,749 86	18,359,749 87	
	10 — — — — extraordinaires				
	3 — — — — supplémentaires sur le tout				
	Personnel				
	Principal	8,067,522 36	9,059,591 43	9,156,537 07	
	10 centimes additionnels extraordinaires.				
	Patentes				
	Principal	2,854,954 61	2,962,766 15	3,155,068 45	
	10 centimes additionnels extraordinaires				
	Redevances sur les mines.				
	Principal				
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	137,757 40	177,315 49	161,021 75	
	5 — — sur les deux sommes précédentes pour frais de perception				
	Droit de débit des boissons alcooliques	978,510 25	925,568 75	876,288 75	
	Douanes				
	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,148,250 03	10,254,187 77	9,745,975 61	
	— de sortie (— — —)	455,118 59	469,490 13	476,145 87	
	— de transit (— — —)	63,175 76	66,605 26	81,081 72	
	— de tonnage (— — —)	481,360 59	587,810 47	574,286 47	
	Timbres.	35,359 52	56,467 58	55,235 68	
	Accises				
	Sel (sans additionnels) et eau de mer	4,758,517 99	4,678,414 18	4,604,616 58	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,025,195 16	1,987,506 72	2,340,581 85	
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	230,554 62	174,012 08	202,635 20	
	— indigènes (— — —)	4,065,200 76	5,522,711 12	2,870,989 17	
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,525,821 55	6,519,547 17	5,518,060 83	
	Sucres	2,612,665 17	2,845,579 59	1,417,259 85	
	Timbres { sur les quittances	5,509 70	4,619 27	4,546 56	
	{ sur les permis de circulation	1,082 74	853 22	770 70	

POUR L'EXERCICE 1851.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE des CINQ DERNIÈRES années.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1851.		Observations.
1848.	1849.		adoptées POUR L'EXERCICE 1850.	proposées POUR L'EXERCICE 1851.	En PLUS.	En MOINS.	
18,550,749 79	18,350,740 95	18,369,108	18,359,750	18,359,750	"	"	
9,121,255 16	9,069,082 23	9,070,717	9,200,400	9,200,400	"	"	
2,956,598 42	2,826,486	2,050,754	5,100,900	5,100,900	"	"	
207,207 35	155,295 02	167,459	207,900	207,900	"	"	
870,342 75	889,577 50	907,550	900,000	900,000	"	"	
8,837,419 11	11,007,497 54	10,194,266	10,500,000	11,400,000	900,000	"	
504,597 62	501,706 22	419,415	400,000	500,000	"	100,000	
40,600 50	42,133 52	58,718	50,000	40,000	"	10,000	
355,401 14	447,075 50	489,186	450,000	450,000	"	"	
25,780 85	55,259 69	55,614	55,000	55,000	"	"	
4,850,257 50	4,515,776 07	4,675,156	4,650,000	4,600,000	"	50,000	
1,923,214 21	2,528,178 77	2,120,955	2,100,000	2,100,000	"	"	
227,514 53	286,566 94	224,172	200,000	250,000	50,000	"	
5,542,013 38	5,568,126 35	5,455,408	5,900,000	5,750,000	"	150,000	
6,126,121 96	6,212,616 01	6,100,595	6,500,000	6,500,000	"	"	
5,076,450 10	5,818,024 49	2,745,547	5,500,000	5,500,000	"	"	
5,085 92	4,074 62	4,908	5,000	5,000	"	"	
915 36	955 28	915	1,000	1,000	"	"	
A REPORTER. . . . fr.			63,859,950	64,490,950	950,000	510,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS CONSTATÉS PEN			
		1845.	1846.	1847.	
	IMPÔTS (suite).				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Garantie.	Droit de marque des matières d'or et d'argent	140,845 85	140,831 48	127,505 67
	Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État.	165,072 64	176,129 19	216,471 25
		Recettes accidentelles.	55,921 47	27,418 50	26,065 80
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels).	10,155,599 11	10,489,186 15	10,669,941 44
		Gresse (— 50 — —)	290,908 00	512,568 14	507,265 51
		Hypothèques (— 26 — —)	1,075,752 52	1,815,027 74	1,750,178 64
		Successions (— 50 — —)	5,485,575 21	5,038,455 96	6,020,279 91
		Timbre (sans additionnels)	2,020,402 59	5,054,045 75	5,061,141 35
		Naturalisations.	12,500 .	12,000 .	15,500 .
		Amendes en matière d'impôts	181,866 11	155,206 45	225,944 55
		— de condamnation en matières diverses.	155,642 22	116,247 04	111,457 10
	PEAGES.				
DOMAINES	Domaines	Rivières et canaux	5,509,002 44	5,015,325 55	5,544,904 22
		Routes appartenant à l'État.	1,885,524 70	1,881,474 46	1,920,707 65
TRAVAUX PUBLICS	Postes	Taxe des lettres et affranchissements	5,159,751 49	5,506,051 84	5,587,445 25
		Ports des journaux et imprimés	129,154 41	155,156 96	149,070 52
		Droits sur les articles d'argent	22,852 12	25,525 94	25,177 01
		Remboursements d'offices étrangers	112,605 94	134,842 72	155,517 14
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	46,542 44	51,056 29	51,065 45
MARINE		Produits du service des bateaux à vapeur	.	85,555 79	150,586 42
	CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS		Chemin de fer	12,401,750 22	15,572,575 05	14,587,695 70
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		Domaines (valeurs capitales)	908,607 69	699,682 66	1,022,424 45
		Forêts	884,262 28	1,065,606 60	1,268,422 01
		Dépensances des chemins de fer	150,456 97	186,779 40	95,155 02
		Établissements et services régis par l'État	60,482 75	65,858 28	107,441 19
		Produits divers et accidentels	199,016 09	287,555 50	242,552 17
		Revenus des domaines	238,082 25	461,756 01	527,694 06

POUR L'EXERCICE 1851.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE des CINQ DERNIÈRES années.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1851.		Observations.
1848.	1849.		adoptées POUR L'EXERCICE 1850.	proposées POUR L'EXERCICE 1851.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT. . . . fr.			63,859,950	64,409,050	950,000	510,000	
97,454 50	152,074 06	127,755	150,000	150,000	"	"	
215,207 15	225,522 60	198,880	220,000	225,000	5,000	"	
12,409 68	58,115 47	27,086	10,000	50,000	20,000	"	
9,050,804 24	9,553,407 85	9,059,800	10,245,000	10,500,000	255,000	"	
(a) 302,350 69	288,085 75	302,171	500,000	500,000	"	"	a) Les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de succession, recouvrés pendant les années 1845, 1846, 1847 et 1848, sont compris dans le présent état avec les additionnels réellement perçus sur chacun d'eux, tandis que, dans les tableaux fournis précédemment, ils étaient calculés invariablement aux taux déterminés par la loi pour chacune de ces années. Il en résulte quelques différences que le présent tableau rectifie.
1,453,209 58	1,500,265 90	1,058,082	1,050,000	1,050,000	"	"	
5,745,558 07	6,455,768 86	5,758,245	5,500,000	6,000,000	500,000	"	
2,805,409 15	2,755,050 87	2,058,012	5,000,000	5,000,000	"	"	
(b) 9,500 "	6,900 "	11,100	5,000	(c) 5,000	"	"	b) Y compris le timbre sur les journaux indigènes.
157,405 47	114,880 48	165,091	175,000	140,000	"	35,000	c) Les droits de naturalisation, portés ici sous une rubrique spéciale, étaient précédemment cumulés avec ceux de l'enregistrement.
114,081 67	137,707 44	122,627	121,400	135,000	13,000	"	
2,050,200 15	2,756,425 57	3,107,290	2,870,000	2,005,000	35,000	"	
1,709,535 57	1,455,407 75	1,769,708	1,779,100	1,765,000	"	14,100	
3,064,554 95			2,800,000	2,800,000	"	"	
114,129 92			125,000	150,000	5,000	"	
21,500 71	3,427,458 "	3,554,045	15,000	15,000	"	"	
(*) 200,000 "			200,000	200,000	"	"	*) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
57,443 87			60,000	55,000	"	5,000	
124,810 40	(**)	"	225,000	200,000	"	25,000	***) Le produit de 1849 n'est pas encore définitivement constaté.
12,081,745 09	12,953,245 51	13,151,935	14,525,000	15,000,000	475,000	"	
1,111,221 55	1,245,068 97	997,401	622,500	1,000,000	377,500	"	d) Y compris le produit des cartes de circulation dans les stations et sur le chemin de fer, évalué au Budget de 1850, à 25,000 fr.
998,765 72	954,501 50	1,020,950	1,090,100	1,100,000	5,900	"	
156,105 68	58,917 95	124,275	75,000	50,000	"	25,000	
198,727 70	165,145 11	118,727	202,200	(e) 250,000	47,800	"	e) Y compris le produit de l'établissement de Ruyssede pour 118,000 fr.
272,230 26	445,708 40	288,072	200,500	500,000	500	"	
263,419 41	205,560 88	326,899	527,100	500,000	"	27,100	
A REPORTER. . . . fr.			110,435,850	112,684,050	2,688,500	459,200	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS CONSTATÉS PEN			
		1915.	1916.	1917.	
	CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	78,576 22	58,744 07	121,101 24	
	Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	557,520 "	557,520 "	557,520 "	
	Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	"	"	"	
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	670,459 17	560,989 01	528,637 24	
TRÉSOR PUBLIC . . .	— des actes des commissariats maritimes	35,915 87	49,801 91	48,047 56	
	— des droits de pilotage et de fanal	381,151 17	612,010 95	595,198 41	
	— de la fabrication de monnaies de cuivre	505,077 17	547,225 61	159,727 20	
	Intérêts attribués au trésor par la loi du 22 mai 1848, sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale.	"	"	"	
	Moitié des intérêts du cautionnement de 2,000,000 de francs de la société de la Dendre	"	"	"	
	Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	"	"	"	
	REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . .	226 24	855 09	2,588 46	
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	90,275 17	92,194 89	95,527 67	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.— Déficiis des comptables	13,619 82	55,529 42	65,160 85	
	Recouvrements d'avances faites par les divers départements	517,554 61	297,556 98	299,180 35	
TRÉSOR PUBLIC . . .	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	812,754 78	937,968 04	524,290 08	
	Recettes accidentelles	40,552 50	474,751 70	465,080 19	
	Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons . .	"	10,608 "	25,608 "	
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	37,250 "	120,150 "	121,399 "	
	FONDS SPÉCIAL.				
	Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845).	491,550 76	504,476 30	454,602 39	

POUR L'EXERCICE 1851.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE des CINQ DERNIÈRES années.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1851.		Observations.
1848.	1849.		adoptées POUR L'EXERCICE 1850.	proposées POUR L'EXERCICE 1851.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT. . . . fr.			110,451,850	112,684,950	2,688,500	450,200	
112,585 62	a)	92,701	120,000	120,000	"	"	a) Les produits de l'exercice 1849 ne peuvent pas encore être déterminés.
557,520	557,520	557,520	557,520	"	"	557,520	
500,600 80	500,269 99	500,455	209,500	"	"	209,500	
556,062 15	505,076	576,244	480,000	555,000	55,000	"	
51,009 16	58,916 52	40,476	50,000	50,000	"	"	
590,509 11	480,556 60	491,919	575,000	570,000	"	5,000	
290,745 12	"	270,418	"	145,000	145,000	"	
"	525,222 22	525,222	180,000	"	"	180,000	
"	21,575	21,575	42,750	"	"	42,750	
"	(b) 192,000	192,000	240,000	240,000	"	"	b) Tous les produits réalisés ne sont pas encore constatés dans les écritures de l'administration du trésor.
1,595 75	913 05	1,195	1,000	1,000	"	"	
99,251 15	101,502	95,722	100,000	100,000	"	"	
95,062 11	155,942	72,262	40,000	100,000	51,000	"	
476,603 61	545,584 09	(c) 546,848	601,600	655,000	53,400	"	c) Dans cette moyenne ne sont pas compris les versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires des chemins de fer, etc., non plus que les abonnements des provinces pour le service des ponts et chaussées, lesquels s'élèvent ensemble à 149,200 francs. Les recouvrements effectués de ce chef n'étant pas encore constatés dans les écritures de l'administration du trésor public.
594,061 57	(d) 42,441 05	582,479	825,000	850,000	5,000	"	d) Les recouvrements pour l'exercice 1849 ne sont renseignés qu'en partie dans la comptabilité générale.
805,082 25	191,284 95	504,546	(e) 290,000	225,000	"	65,000	e) Les prévisions pour 1851 comprennent le produit des droits de chancellerie, évalué à 25,000 francs.
11,800	(d) 6,500	15,579	25,600	25,600	"	"	f) Les dividendes de 1849 ne sont pas encore connus.
"	"	95,955	160,000	150,000	"	10,000	
			115,010,820	116,409,550	2,977,700	1,578,970	
					1,598,750		
278,486 92	234,842 54	592,738	900,000	900,000	"	"	

ANNEXE AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1850.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE de CHAQUE PROVINCE, d'après les résultats du cadastre, au 31 décembre 1843.	CONTINGENT POUR 1850.	Observations.
Anvers	15,642,646 19	1,346,103 .	
Brabant	28,553,848 26	2,817,573 .	
Flandre occidentale	23,837,667 06	2,352,033 .	
Flandre orientale	26,413,156 28	2,606,133 .	
Hainaut	26,731,120 85	2,637,527 .	
Liège	15,410,393 60	1,520,525 .	
Limbourg	6,954,136 22	686,136 .	
Luxembourg	5,656,220 .	556,132 .	
Namur	9,911,728 49	977,078 .	
TOTAUX . . . fr.	157,090,928 55	15,500,000 .	

(45)

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1851.



ANNEXE N° 5.



ÉTAT

DU

MONTANT DES RÔLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE 1849.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1849 SUR							
	LA VALEUR	LES PORTES	LES	LE	LE RACHAT DES QUATRE		LES	LES
	LOCATIVE.	ET FENÊTRES.	FOYERS.	MOBILIER.	PREMIÈRES BASES		DOMESTIQUES.	CHEVAUX.
					à 8 p. o/o.	à 12 p. o/o.		
Anvers.	295,286 45	589,555 71	104,262 18	206,825 55	5,155 12	6,880 48	77,522 76	55,287 16
Brabant	575,525 02	629,828 47	194,984 57	391,462 16	752 56	1,541 59	147,590 16	82,989 24
Flandre occidentale.	267,224 65	451,581 27	119,904 82	160,047 20	5,098 64	3,062 88	60,292 80	52,946 26
Flandre orientale .	404,660 55	622,082 42	151,455 25	256,295 08	"	12 "	81,595 05	47,047 71
Hainaut	272,850 82	421,042 "	146,720 56	165,144 77	"	"	64,976 94	57,591 "
Liège	179,556 60	250,645 20	100,567 75	118,406 29	5,265 12	5,700 20	65,715 42	52,722 90
Limbourg.	52,855 50	59,974 50	21,575 05	27,219 92	"	"	22,522 54	12,888 66
Luxembourg. . . .	21,846 74	44,909 21	28,042 46	20,945 74	"	"	9,170 06	5,545 70
Namur	62,477 04	100,207 32	47,967 75	57,012 07	4 24	61 04	26,531 80	24,651 46
TOTAUX . . fr.	2,112,041 55	2,940,824 19	915,078 15	1,581,554 78	12,271 68	15,858 19	555,515 55	550,050 18

POUR L'EXERCICE 1851.

TOTAL DE LA CONTRIBUTION.	REMISES			PRINCIPAL ; non compris les COTISATIONS d'office.	COTISATIONS D'OFFICE.	TOTAL DU PRINCIPAL.	DIX CENTIMES additionnels POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE d'articles de rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses (art. 49 de la loi).	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses (art. 49 de la loi).	TOTAL.						
1,118,571 59	1,105 05	459 02	1,542 05	1,117,028 74	"	1,117,028 64	111,705 12	1,228,751 86	42,652
2,024,071 57	6,580 74	2,880 81	9,461 55	2,015,210 02	"	2,015,210 02	201,520 70	2,216,750 72	61,090
1,078,758 52	2,148 46	988 18	3,156 64	1,075,621 88	"	1,075,621 88	107,561 96	1,185,185 84	57,631
1,545,742 04	1,569 28	948 05	2,517 33	1,541,424 71	58 74	1,541,463 45	154,134 17	1,695,597 62	75,515
1,126,126 09	4,600 54	542 50	5,142 84	1,120,985 25	"	1,120,985 25	112,098 21	1,255,081 46	62,829
752,155 55	2,247 62	1,560 02	3,807 64	748,547 91	"	748,547 91	74,854 55	825,182 44	52,489
176,616 17	"	"	"	176,616 17	"	176,616 17	17,661 40	194,277 57	10,000
150,458 "	"	"	"	150,458 "	"	150,458 "	15,045 80	145,505 80	8,591
518,892 70	162 87	100 85	265 70	518,629 "	"	518,629 "	51,862 86	550,491 86	15,521
8,269,092 05	18,212 54	7,460 01	25,672 55	8,244,519 08	58 74	8,244,558 42	824,422 75	9,008,781 17	566,718

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

VOIES ET MOYENS.

Exercice 1851.

ANNEXES N° 4.

MONTANT

DES

RÔLES DU DROIT DE PATENTE DE 1849.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	Observations.
Anvers	564,870 47	56,487 05	401,357 52	20,768	Pour les provinces d'Anvers et de la Flandre occidentale, le montant des rôles supplétifs du 4 ^e trimestre de 1849, est établi, par approximation, d'après les produits des mêmes rôles pour l'année 1848.
Brabant	466,787 54	46,678 75	515,466 07	54,045	
Flandre occidentale .	240,142 54	24,014 25	274,056 79	27,654	
Flandre orientale . .	417,577 61	41,757 76	459,335 37	58,189	
Hainaut	559,842 71	55,984 27	595,826 98	40,801	
Liège	280,185 96	28,018 60	318,104 56	26,156	
Limbourg	67,755	6,775 50	74,530 50	8,776	
Luxembourg	55,594 78	5,550 48	60,954 26	8,782	
Namur	118,976 44	11,897 64	150,874 08	15,665	
TOTAL	2,560,552 85	256,955 28	2,826,486 15	251,412	

POUR L'EXERCICE 1851.

VOIES ET MOYENS.

Exercice 1851.

ANNEXE N° 5.

REDEVANCES

SUR

LES MINES POUR L'ANNÉE 1849.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES		TOTAL.	10 centimes pour fonds de non-valeurs.	5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.
	Fixes.	Proportionnell.				
Hainaut.	8,950 50	87,016 34	95,966 64	9,596 65	5,278 10	110,841 39
Liège	5,651 55	23,800 50	27,452 05	2,745 20	1,509 86	31,707 09
Luxembourg . . .	1,126 66	.	1,126 66	112 67	61 95	1,501 28
Namur	2,075 10	5,205 41	8,176 51	817 64	449 71	9,445 86
TOTAL.	16,701 59	116,020 25	152,721 84	15,272 16	7,299 62	155,295 62

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 6.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT

Des articles du Budget de l'exercice 1850, en ce qui concerne l'administration
de l'enregistrement et des domaines.

CHAPITRE I^{er}. — Impôts.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		N° D'ORDRE.	MONTANT DES ÉVALUATIONS ADOPTÉES POUR L'EXERCICE 1850		Numéro de renvoi à l'état n° 7.
			Par subdivisions de produits.	Par article.	
DROITS, ADDITIONNELS ET AMENDES Y RELATIVES.					
Enregistrement.	Actes civils publics	1	8,275,000	10,250,000	a 1
	— — sous seing-privé	2	800,000		2
	— judiciaires	3	620,000		3
	— d'huissiers	4	350,000		4
	Lettres de naturalisation	5	"		"
	— de noblesse	6	4,500		5
	Permis de changer de nom de famille	7	500		6
Greffe	Misc au rôle	8	45,000	500,000	7
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	9	255,000		8
Hypothèques	Inscriptions	10	155,000	1,650,000	9
	Transcriptions d'actes de mutation	11	1,515,000		10
Successions	Droit de succession	12	5,550,000	5,500,000	11
	— de mutation par décès	13	150,000		12
Timbre	Droits en général (ancienne législation)	"	"	"	"
TOTAL des impôts assujettis aux additionnels. . . . fr.			17,700,000	17,700,000	
Timbre. (loi du 21 mars 1850.)	Effets de commerce. Débite	14	250,000	5,000,000	15
	— Visa	15	50,000		14
	— Extraordinaire	16	160,000		15
	Passeports à l'intérieur	17	10,000		22
	— à l'extérieur	18	25,000		23
	Permis de ports-d'armes de chasse	19	245,000		24
	De dimension. Débite	20	1,615,000		19
	— Visa	21	50,000		20
	— Extraordinaire	22	500,000		21
	Journaux indigènes.	23	"		"
	— étrangers	24	15,000		25
	Affiches	25	100,000		27
	Annonces et avis	26	50,000		28
	Feuilles de patentes	27	125,000		29
Amendes doubles, triples droits, etc.	Bons de caisse, billets, etc., à terme illimité ou excédant cinq ans de date	28	40,000	175,000	16
	Effets, récépissés, etc., d'emprunts au profit d'étrangers	29	5,000		18
	Enregistrement	30	50,000		32
	Greffe	31	1,000		33
	Hypothèques	32	10,000		34
	Successions	33	55,000		35
	Timbre.	34	79,000		36
	Naturalisation ordinaire.	"	"		"
	Grande naturalisation	"	"		"
	TOTAL A REPORTER. . . . fr.				20,875,000

a) N° 1 nouveau. Actes civils	8,270,000	"
" 30 — Naturalisation ordinaire	4,000	"
" 31 — Grande naturalisation	1,000	"
	8,275,000	"

POUR L'EXERCICE 1851.

Suite des Impôts.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	N° d'ordre.	MONTANT DES ÉVALUATIONS ADOPTÉES POUR L'EXERCICE 1850		Numéro de renvoi à l'état n° 2.
		Par subdivisions de produits.	Par article.	
REPORT. fr.		20,875,000	20,875,000	
RECETTES DIVERSES.				
Indemnités	payées par les miliciens pour remplacements	35 60,000	70,000	117
	pour être déchargé de la responsabilité du remplacement	56 10,000		118
Amendes	criminelles, de police correctionnelle et forestière. (Ces dernières résultant de procès dans lesquels l'administration n'a pas été partie civile.)	37 72,500	140,000	57
	pour délits forestiers.	38 "		37
	pour contravention en matière civile à la loi sur le notariat et autres	39 5,000		39
	de consignations attribuées définitivement à l'État	40 10,000		38
	prononcées par la circulaire numéro 3	41 500		39
	$\frac{2}{4}$ des amendes de contravention au service des barrières	42 500		63
	— de police de roulage.	43 8,000		65
	$\frac{1}{4}$ des dommages-intérêts résultant de la police de roulage	44 2,500		65
	$\frac{1}{2}$ des amendes de contrav. au timbre des lettres de voiture.	45 400		38
	$\frac{1}{2}$ — — aux poids et mesures	46 25,000		38
	$\frac{1}{2}$ — de grande voirie	47 100		63
	$\frac{1}{3}$ — de navigation	48 500		35
	de chasse non attribuées. (Loi du 26 février 1846.) Totalité	49 9,000		58
	— — — Moitié	50 1,000		58
Dommages-intérêts, indemnités, etc., adjugés en totalité au trésor en diverses matières, autres que pour inexécution de conventions.		51 7,000		110
Produits	des examens et du visa des diplômes	52 15,000	15,000	110
	des brevets d'invention	53 15,000	15,000	112
	des diplômes des artistes vétérinaires.	54 1,000	1,000	111
TOTAL général des impôts. fr.		21,116,000	21,116,000	

CHAPITRE II^{me}. — Péages.

DOMAINES.				
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigat., etc.	Canal de la Sambre canalisée	55 550,000	550,000	40
	— de Charleroi	56 1,200,000	1,200,000	41
	— de Mons à Condé.	57 150,000	150,000	42
	Escaut	58 100,000	880,000	43
	Meuse	59 65,000		44
	Canal de Pommerœul à Antoing	60 470,000		45
	— de la Campine	61 12,000		46
	Autres voies navigables	62 255,000		47
Produits	des bacs, bateaux et passages d'eau	63 50,000	90,000	48
	des passages d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre et à Tamise. (bateaux à vapeur.)	64 40,000		49-50
Grandes routes	Produit des barrières en ferme ou en collecte	65 770,000	1,750,000	56
	Excédants sur les frais d'adjudication de ces barrières.	66 20,000		57
Routes de 2 ^e classe. . .	Produit des barrières en ferme ou en collecte	67 940,000		58
	Excédants sur les frais d'adjudication de ces barrières	68 20,000		59
TOTAL général des péages. fr.		4,580,000	4,580,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

CHAPITRE III^{me}. — *Capitaux et revenus.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	N° d'ordre.	MONTANT DES ÉVALUATIONS ADOPTÉES POUR L'EXERCICE 1850		Numéro de renvoi à l'état n° 7.	
		Par subdivisions de produits.	Par article.		
Rachats de rentes.	69	1,000	1,500	75	
Transferts de rentes.	70	500		73	
Capitaux du fonds de l'industrie	71	70,000	70,000	73	
— de créances ordinaires	72	200,000	200,000	74	
Prix de vente d'objets mobiliers	73	70,000	250,000	(a)	
Autres prix de vente.	74	50,000		(b)	
Excédants des centimes payés pour frais de ventes et d'adjudications	75	20,000		(c)	
Transactions en matière domaniale	76	5,000		76	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions.	77	5,000		77	
Successions en désérérence	78	5,000		66	
Produit net des épaves	79	1,000		67	
— des ventes d'objets dépendant du Département de la Guerre	80	94,000		(d)	
Supplément d'intérêts sur le prix de vente de domaines par suite de délai	81	"		"	
Prix de vente de do- maines.	Loi du 27 décembre 1822. Payé en numéraire au bureau de recette.			200,000	200,000
	— — Payé en numéraire suivant certi- ficat de fournissement	82			
	— 26 septembre 1855.				
	— 27 mai 1857				
	— 30 juin 1840				
— 29 décembre 1842 (petites parcelles)					
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations.	85	1,056,000	1,100,000	(e)	
Ventes d'herbes, extraction de terre et de sable, païsson et glandée.	84	64,000		(f)	
Fermages de biens fonds et bâtimens	85	258,000	400,000	(g)	
— de chasses et de pêches.	86	59,000		(h)	
Revenus des domaines dépendant du Département de la Guerre.	87	80,000	121	121	
Arrérages de rentes.	88	15,000		125	
Redevance de 4 p. % du revenu des biens passés en main-morte	89	500	124	124	
Produits de la calamine.	90	7,500	128	128	
Produits de l'école vétérinaire.	Pensions des élèves	91	41,000	101	
	— d'animaux malades	92	4,000	102	
	Produits consommés en nature	93	4,000	50,000	105
	— de vente d'objets divers.	94	1,000	104	104
Produit de l'établissement de Ruysselede	95	60,000	60,000	109	
Intérêts de créances ordinaires	96	70,000	120,000	127	
— du fonds de l'industrie.	97	50,000		126	
Restitutions, dommages-intérêts en matière forestière	98	100	100	91	
— volontaires.	99	100	100	116	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , au <i>Bulletin Officiel</i> et au <i>Musée de l'industrie</i>	100	40,000	40,000	(i)	
Un quart du salaire sur transcriptions	101	25,000	25,000	114	
TOTAL GÉNÉRAL des capitaux et revenus. . . . fr. . . .		2,516,700	2,516,700		

POUR L'EXERCICE 1851.

SOUS-DÉVELOPPEMENTS.

	NUMÉRO		NATURE DES PRODUITS.	MONTANT.
	De présent état.	De l'état n° 7.		
a)	75	68	Prix de vente d'objets mobiliers Finances	40,000 "
"	"	70	— — — — — Travaux publics	4,000 "
"	"	71	— — — — — Justice	5,000 "
"	"	72	— — — — — Intérieur et autres	5,000 "
"	"	97	Matériaux hors d'usage Chemin de fer	7,000 "
"	"	98	Objets non réclamés —	7,000 "
				70,000 "
b)	74	32	Vente de terres emprises Rivières et canaux	2,000 "
"	"	60	— — — — — Routes	8,000 "
"	"	65	Autres aliénations	4,000 "
"	"	96	Vente de terres emprises Chemin de fer	50,000 "
				50,000 "
c)	75	78	Excédants de droits d'encan Domaines	15,000 "
"	"	84	— — — — — Forêts	4,500 "
"	"	90	— — — — — Chemin de fer	500 "
				20,000 "
d)	80	60	Prix de vente d'objets mobiliers Guerre	60,000 "
"	"	122	Vente d'herbages Génie militaire	54,000 "
				94,000 "
e)	85	51	Vente d'arbres, etc. Rivières et canaux	10,000 "
"	"	62	— — — — — Routes	10,000 "
"	"	80	Coupes de bois Forêts	1,008,000 "
"	"	81	Chablis, élagages, etc. —	8,000 "
				1,056,000 "
f)	84	85	Glandée, panage, etc. Forêts	20,000 "
"	"	89	Concession de tourbières, etc. —	40,000 "
"	"	94	Location d'herbages Chemin de fer	4,000 "
				64,000 "
g)	85	55	Location de terres emprises Rivières et canaux	2,500 "
"	"	85	Fermages Forêts	500 "
"	"	92	Location de terres Chemin de fer	4,000 "
"	"	95	— de cafés-restaurants —	14,000 "
"	"	95	— de vidanges, etc. —	500 "
"	"	113	Produit des jeux de Spa	166,400 "
"	"	120	Fermage de biens fonds Domaines	70,000 "
"	"	125	Concessions de prises d'eau —	100 "
				258,000 "
h)	86	54	Droit de pêche Rivières et canaux	25,000 "
"	"	86	— — — — — Forêts	6,000 "
"	"	87	Droit de chasse —	8,000 "
				59,000 "
i)	100	100	Abonnements au <i>Moniteur</i>	21,300 "
"	"	107	— au <i>Recueil des lois</i>	10,000 "
"	"	108	— au <i>Bulletin du Musée</i>	2,700 "
				40,000 "

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS, POUR L'EXERCICE 1851.

CHAPITRE IV^{me}. — Remboursements.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	N° d'ordre.	MONTANT LES ÉVALUATIONS ADOPTÉES POUR L'EXERCICE 1850		Numéro de renvoi à l'état n° 7.
		Par subdivisions de produits.	Par article.	
Soldes de comptes et restitutions résultant d'arrêts de la Cour des Comptes	102	30,000		(a)
— pour balancer des comptes non encore arrêtés par la Cour des Comptes	103	19,000	50,000	(b)
Rétributions pour permis de construction d'usines.	104	1,000		90
Bénéfice éventuel de la fonderie de canons à Liège	105	25,000	25,000	105
Frais de poursuites et d'instances	106	5,000	5,000	154
— de justice en matière forestière	107	"		"
Recouvrement sur les communes et les hospices pour frais de régie de leurs bois	108	152,000	155,000	155
Recouvrements sur les acquéreurs de bois domaniaux vendus.	109	2,000		156
Remboursement et dégrèvement de contributions.	110	1,000		157
Cinq pour cent sur les recettes faites pour le compte de tiers.	111	6,000		158
Retenue pour frais de perception de revenus provinciaux.	112	7,000		159
Frais de justice en matière de simple police	113	40,000	150,000	141
— de justice militaire	114	1,000		142
— de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière. (Pour ces dernières résultant de procès non intentés par l'administration)	115	100,000		140
— d'entretien de mendiants	116	1,000	1,000	143
— de remplacement.	117	"		"
— de surveillance de travaux publics concédés.	118	88,000	88,000	145
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	119	100	100	147
Pensions des élèves de l'école militaire	120	27,200	27,200	100
Canal de la Campine. Annuités payées par les propriétaires riverains	121	148,500	148,500	144
— Rachat des susdites annuités.	122	"		144
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées (trésor)	125	61,200	61,200	146
TOTAL GÉNÉRAL des remboursements. fr.		705,800	705,800	

Fonds spécial.

Prix de vente de biens domaniaux. (Loi du 5 février 1845.)	•	900,000	900,000	•
--	---	---------	---------	---

RÉCAPITULATION.

CHAPITRE I ^{er} . Impôts.	21,116,000	28,916,500
— II ^{me} . Péages	4,580,000	
— III ^{me} . Capitaux et revenus	2,516,700	
— IV ^{me} . Remboursements	705,800	
TOTAL.	28,916,500	28,916,500
— Fonds spécial	900,000	900,000
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	29,816,500	29,816,500

a) Le n° 102 se subdivise comme suit :

N° 120 N. Soldes de comptes, comptables extraordinaires	20,000	"
" 130 " Actes de chargements divers	10,000	"

b) Le n° 103 se subdivise comme suit :

N° 131 nouveau. Débits de comptables, forcements en recette. fr.	5,000	"
" 132 — — — — — recouvrements.	14,000	"

VOIES ET MOYENS.

—
EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 7.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT

*Des articles du Budget de l'exercice 1851 mis en rapport avec les articles du Budget de 1850,
en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.*

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	N° de dévelop- pement par article.	MOYENNE des PRODUITS pendant LES ANNÉES 1845 à 1849.	Prévisions adop	
			N° D'ORDRE.	MONTANT PAR NATURE de PRODUITS.
1.	2.	3.	4.	5.
CHAPITRE I^{er}. — IMPÔTS.				
Art. 1^{er}. — Enregistrement (Principal et additionnels).				
Actes civils publics	1	8,020,150	1	8,270,000
— sous seing privé	2	774,884	2	800,000
— judiciaires	3	585,442	3	620,000
— d'huissiers	4	544,601	4	550,000
Lettres de noblesse	6	5,224	5	4,500
Permis de changer de nom de famille	7	480	6	500
TOTAL. fr.		9,959,709		10,245,000
Art. 2. — Greffe. (Principal et additionnels.)				
Mise au rôle	1	41,060	7	45,000
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	2	261,111	8	255,000
TOTAL. fr.		502,171		500,000
Art. 3. — Hypothèques. (Principal et additionnels.)				
Droits d'inscriptions	1	155,178	9	155,000
— de transcriptions d'actes de mutation	2	1,504,904	10	1,515,000
TOTAL. fr.		1,658,082		1,650,000
Art. 4. — Successions. (Principal et additionnels.)				
Droits de successions	1	5,609,435	11	5,550,000
— de mutation par décès.	2	148,758	12	150,000
TOTAL. fr.		5,758,245		5,500,000
Art. 5. — Timbre.				
Proportionnel. Effets de commerce débite				
— — visa	2	56,708	14	50,000
— — extraordinaire	5	65,655	15	100,000
— Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimités	4	47,578	16	40,000
— Timbre de coupures	5	"	17	"
— Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	6	2,585	18	5,000
De dimension. Débite				
— Visa	8	51,715	20	50,000
— Extraordinaire	9	208,526	21	500,000
— Passeports à l'intérieur	10	8,225	22	10,000
— — à l'extérieur	11	25,266	23	25,000
— Permis de port d'armes de chasse.	12	210,575	24	245,000
— Journaux étrangers	13	15,179	25	15,000
— Warrants	14	0	26	"
— Affiches	15	97,197	27	100,000
— Annonces et avis	16	20,050	28	50,000
— Feuilles de patentes	17	121,000	29	125,000
— Journaux indigènes	18	255,740	"	"
TOTAL. fr.		2,958,611		3,000,000
À REPORTER.				

POUR L'EXERCICE 1851.

tées pour 1850.		Évaluations pour 1851		Différ. au Budget de 1851.		Observations.
N ^{os} D'ORDRE de L'ÉTAT N° 6.	MONTANT par ARTICLE.	PAR NATURE de PRODUITS.	Par ARTICLE.	EN PLUS.	EN MOINS.	
8.	7.	8.	9.	10.	11.	
1	"	8,544,000				
2	"	775,000				
3	"	600,000				
4	"	575,000				
6	"	5,000				
7	"	1,000				
. . .	10,245,000	10,500,000	10,500,000	255,000	"	
8	"	40,000				
9	"	260,000				
. . .	500,000	500,000	500,000	"	"	
10	"	140,000				
11	"	1,510,000				
. . .	1,650,000	1,650,000	1,650,000	"	"	
12	"	5,850,000				
13	"	150,000				
. . .	5,500,000	6,000,000	6,000,000	500,000	"	
14	"	250,000				
15	"	50,000				
16	"	159,600				
28	"	50,000				
"	"	"				
29	"	5,000				
20	"	1,600,000				
21	"	35,000				
22	"	500,000				
17	"	10,000				
18	"	25,000				
19	"	247,400				
24	"	12,000				
"	"	1,000				
25	"	100,000				
26	"	30,000				
27	"	125,000				
"	"	"				
. . .	3,000,000	3,000,000	3,000,000	"	"	
. . .	20,695,000		21,450,000	755,000	"	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	N° de dévelop- pement par article.	MOYENNE des PRODUITS pendant LES ANNÉES 1845 à 1849.	Prévisions adop		
			N° d'ORDRE.	MONTANT PAR NATURE de PRODUITS.	
1.	2.	3.	4.	5.	
REPORT.					
Art. 6. — <i>Naturalisation.</i>					
Droits de naturalisation ordinaire	1	11,000	30	4,000	
— de grande naturalisation		100	31	1,000	
TOTAL. fr.		11,100		5,000	
Art. 7. — <i>Amenues en matière d'impôts.</i>					
Doubles, triples droits, etc., d'enregistrement.	1	51,940	32	50,000	
— de greffe	2	"	33	1,000	
— d'hypothèques.	3	9,931	34	10,000	
— de successions.	4	33,847	35	35,000	
— de timbre	5	67,566	36	79,000	
TOTAL. fr.		165,090		175,000	
Art. 8. — <i>Amenues de condamnation en matières diverses.</i>					
Amenues en matière criminelle, correctionnelle et forestière	1	76,379	37	72,500	
— prononcées en vertu de lois spéciales	2	43,019	38	45,400	
— en matière civile, disciplinaire, etc.	3	3,228	39	3,500	
TOTAL. fr.		122,626		121,400	
CHAPITRE II. — PÉAGES.					
Art. 1 ^{er} . — <i>Rivières et canaux.</i>					
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc. (Par rivière ou canal.)	Sambre canalisée	1	613,160	40	350,000
	Canal de Charleroy	2	1,598,776	41	1,200,000
	— de Mons à Condé	3	95,568	42	150,000
	Escaut	4	102,130	43	100,000
	Meuse	5	66,132	44	65,000
	Canal de Pommerœul à Antoing.	6	470,747	45	470,000
	— de la Campine	7	12,920	46	12,000
	Autres voies navigables	8	211,742	47	233,000
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	9	42,952	48	50,000
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	10	25,937	49	25,000
— — — à Tamise	11	19,702	50	15,000	
Vente d'arbres, plantations et herbages.	12	12,124	51	10,000	
— de terrains provenant d'emprises	13	1,439	52	2,000	
Location — — — — —	14	2,897	53	2,500	
Droits de pêche	15	30,548	54	25,000	
Amenues en matière de navigation	16	628	55	500	
TOTAL. fr.		3,107,290		2,870,000	
A REPORTER.					

POUR L'EXERCICE 1851.

tées pour 1850.		Évaluations pour 1851		Différ. au Budget de 1851.		Observations.
N° D'ORDRE de l'ÉTAT, n° 6.	MONTANT par ARTICLE.	PAR NATURE des PRODUITS.	Par ARTICLE.	EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	
.	20,605,000	.	21,450,000	755,000	.	
1	"	4,000				
1	"	1,000				
.	5,000	5,000	5,000	.	.	
30	"	50,000				
31	"	1,000				
32	"	10,000				
35	"	55,000				
34	"	44,000				
.	175,000	140,000	140,000	.	35,000	
37, 38	"	80,000				
40, 45, 46, 49 et 50	"	40,000				
59, 41	"	9,000				
.	121,400	135,000	135,000	15,600	.	
55	"	540,000				
56	"	1,200,000				
57	"	160,000				
58	"	100,000				
59	"	65,000				
60	"	470,000				
61	"	12,000				
62	"	255,000				
65	"	40,000				
64	"	26,000				
64	"	10,000				
85	"	10,000				
74	"	2,000				
85	"	2,500				
86	"	25,000				
48	"	500				
.	2,870,000	2,905,000	2,905,000	35,000	.	
.	25,806,400	.	24,055,000	803,600	35,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	N° de dévelop- pement par article	MOYENNE des PRODUITS pendant LES ANNÉES 1845 à 1849.	Prévisions adop	
			N° d'ORDRE.	MONTANT PAR NATURE de PRODUITS.
	2.	3.	4.	5.
Report.				
Art. 2. — Routes appartenant à l'État.				
1 ^{re} classe. Produits des barrières affermées et en régie	1	772,968	56	780,000
— Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication.	2	12,405	57	10,000
2 ^{me} classe. Produits des barrières affermées et en régie	3	941,818	58	950,000
— Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	4	13,400	59	10,000
Vente de terrains provenant d'emprises	5	5,062	60	8,000
Location — — —	6	•	61	•
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	7	11,040	62	10,000
Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulage et grande voirie)	8	12,549	63	11,100
TOTAL. fr.		1,769,708		1,770,100
CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
Art. 1 ^{er} . — Domaines. (Valeurs capitales.)				
Prix des ventes de biens immeubles { autorisées par les lois des 27 décembre 1822, 26 septembre 1831, 27 mai 1837, 30 juin 1840 et 29 décembre 1842; diverses	1	271,337	64	200,000
Autres aliénations	2	2,212	65	4,000
Produits de successions en deshérence	3	10,599	66	5,000
— nets des épaves	4	775	67	1,000
provenant du Département des Finances	5	105,420	68	46,000
— — — de la Guerre	6	157,572	69	60,000
— — — des Travaux publics.	7	1,753	70	4,000
— — — de la Justice	8	4,400	71	5,000
— — — de l'Intérieur et autres	9	5,587	72	5,000
Remboursement de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10	78,754	73	70,000
— — — de créances ordinaires	11	314,773	74	230,000
Rachat et transfert de rentes	12	9,861	75	1,500
Transactions en matière domaniale	13	8,891	76	5,000
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	14	15,535	77	5,000
Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	15	52,004	78	15,000
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	16	108	79	•
TOTAL. fr.		997,401		622,500
A REPORTER.				

POUR L'EXERCICE 1851.

tées pour 1850.		Évaluations pour 1851		Différ. au Budget de 1851.		Observations.
N° D'ORDRE de l'Etat p ^r 6.	MONTANT par ARTICLE.	PAR NATURE de PRODUITS.	Par ARTICLE.	EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	
. . .	23,866,400		24,635,000	803,600	55,000	
65	"	775,000				
66	"	9,000				
67	"	945,000				
68	"	10,000				
74	"	8,000				
85	"	"				
83	"	10,000				
42, 43, 44 et 47.	"	10,000				
. . .	1,779,100	1,765,000	1,705,000	"	14,100	
82	"	272,000				
74	"	4,000				
78	"	10,000				
79	"	1,000				
75	"	60,000				
80	"	70,000				
73	"	4,000				
73	"	5,000				
73	"	5,000				
71	"	50,000				
72	"	466,000				
69-70	"	2,000				
76	"	15,000				
77	"	15,000				
75	"	20,000				
Nouveau.	"	1,000				
. . .	622,500	1,000,000	1,000,000	377,500	"	
. . .	26,268,000		27,400,000	1,181,100	50,100	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	N° de dévelop- pement par article.	MONTANT des PRODUITS pendant LES ANNÉES 1845 à 1849.	Prévisions adop	
			N° D'ORDRE	MONTANT PAR NATURE de PRODUITS.
1.	2.	3.	4.	5.
REPORT.				
Art. 2. — <i>Forêts.</i>				
Prix de ventes de coupes de bois (décime compris)	1	936,084	80	1,008,000
— de chablis, bois de délits et d'élagages	2	8,554	81	8,000
— d'objets saisis et confisqués	3	66	82	"
— de glandée, panage, foin et herbages	4	18,292	83	20,000
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	5	13,754	84	4,500
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	6	448	85	500
— du droit de chasse	7	5,945	86	6,000
— — de pêche (baux et licences)	8	8,915	87	8,000
Indemnités de charbonnage	9	1,720	88	"
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	10	54,496	89	40,000
Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	11	1,300	90	1,000
Dommages-intérêts et restitutions en matières forestières	12	358	91	100
TOTAL. fr.		1,029,930		1,096,100
Art. 3. — <i>Dépendances des chemins de fer.</i>				
Locations de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	1	6,638	92	4,000
— de cafés-restaurants	2	11,453	93	14,000
— d'herbages	3	7,600	94	4,000
— de vidanges	4	525	95	500
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.	5	89,268	96	56,000
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	6	4,212	97	7,000
— d'objets non réclamés	7	4,467	98	7,000
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	8	112	99	500
TOTAL. fr.		124,275		73,000
Art. 4. — <i>Établissements et services régis par l'État.</i>				
École militaire. — Pensions des élèves	1	29,420	100	27,200
École vétérinaire. — Pensions des élèves	2	30,617	101	41,000
— — d'animaux malades	3	902	102	4,000
— Produits consommés en nature	4	"	103	64,000
— — de ventes d'objets divers	5	1,105	104	1,000
Bénéfices de la fonderie de canons	6	18,228	105	25,000
Abonnements au <i>Moniteur</i>	7	29,625	106	21,500
— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	8	8,072	107	16,000
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	9	620	108	2,700
Produit de saillies d'étalons	10	180	"	"
Établissement de Ruysseledo	11	"	109	60,000
TOTAL. fr.		118,767		202,300
A REPORTER.				

POUR L'EXERCICE 1851.

tées pour 1850.		Évaluations pour 1851.		Différ. au Budget de 1851.		Observations.
N° D'ORDRE de l'ÉTAT N° 6	MONTANT par ARTICLE.	PAR NATURE de PRODUITS.	Par ARTICLE.	EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	
	26,268,000		27,400,000	1,181,100	49,100	
83	"	1,008,000				
83	"	8,000				
"	"	500				
84	"	15,000				
75	"	15,000				
85	"	500				
86	"	6,000				
86	"	8,000				
Nouveau	"	2,000				
84	"	35,000				
104	"	1,000				
97	"	1,000				
	1,096,100	1,100,000	1,100,000	3,900	"	
85	"	2,000				
85	"	10,000				
84	"	3,000				
85	"	500				
74	"	20,000				
73	"	7,000				
73	"	7,000				
75	"	500				
	73,000	50,000	50,000	"	23,000	
120	"	26,000				
91	"	56,000				
92	"	4,000				
93	"	4,000				
94	"	500				
105	"	25,000				
100	"	18,000				
100	"	16,000				
100	"	2,700				
"	"	"				
95	"	118,000				
	202,200	250,000	250,000	47,800	"	
	27,659,500		28,800,000	1,232,800	72,100	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	N° de dévelop- pement par article.	MOYENNE des PRODUITS pendant LES ANNÉES 1845 à 1849.	Prévisions adop	
			N° D'ORDRE	MONTANT PAR NATURE de PRODUITS.
1.	2.	3.	4.	5.
REPORT.				
Art. 5. — Produits divers et accidentels.				
Produit des examens et visa des diplômes	1	65,341	110	15,000
— des diplômes des artistes vétérinaires	2	850	111	1,000
— des brevets d'invention	3	21,418	112	15,000
— des jeux de Spa	4	125,058	115	160,400
— du quart des salaires sur transcriptions	5	4,570	114	25,000
Restitutions volontaires.	6	424	116	100
Indemnités pour remplacement	7	55,073	117	60,000
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	8	9,752	118	10,000
Domages-intérêts et indemnités adjugés au trésor	9	4,752	119	7,000
TOTAL. fr.		286,058		299,500
Art. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens fonds et bâtiments. (Canaux, forêts et chemins de fer non com- pris	1	68,210	120	70,000
Génie militaire. Location de biens fonds et bâtiments	2	89,990	121	80,000
— Ventes d'herbages	3	37,386	122	54,000
Arrérages de rentes.	4	15,408	125	15,000
Redevances de 4 p. % du revenu de biens passés en main-morte	5	180	124	500
— pour concessions de prises d'eau	6	50	125	100
Intérêts des capitaux du fonds de l'industrie nationale	7	51,376	126	50,000
— — de créances ordinaires	8	58,810	127	70,000
Produits de la calamine.	9	7,500	128	7,500
TOTAL. fr.		326,890		527,100
CHAPITRE IV. — RENBOURSEMENTS.				
Art. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.				
Débets de comptables. Forcements en recette	1	7,991	129	5,000
— — Recouvrements divers	2	39,690	130	14,000
Soldes de comptes de comptables extraordinaires.	3	17,241	151	20,000
Actes de chargements de divers chefs	4	6,476	152	10,000
TOTAL. fr.		71,398		49,000
Art. 2. — Déficits des comptables.				
Recouvrements par prélèvement sur cautionnements.	1	864	153	"
TOTAL. fr.		864		"
A REPORTER.				

POUR L'EXERCICE 1851.

tées pour 1850.		Évaluations pour 1851		Différ. au Budget de 1851.		Observations.
N° D'ORDRE de l'ÉTAT n° 6	MONTANT par ARTICLE.	PAR NATURE de PRODUITS.	Par ARTICLE.	EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	
. . .	27,039,300		28,800,000	1,252,800	72,100	
52	"	29,000				
54	"	2,000				
55	"	30,000				
85	"	166,000				
101	"	20,000				
99	"	1,000				
35	"	44,000				
36	"	5,000				
51	"	5,000				
. . .	299,500	300,000	500,000	500	.	
85	"	70,000				
87	"	80,000				
80	"	36,000				
88	"	15,000				
89	"	500				
85	"	100				
97	"	40,900				
96	"	50,000				
90	"	7,500				
. . .	327,100	300,000	300,000	.	27,100	
105	"	8,000				
103	"	40,000				
102	"	19,000				
102	"	8,000				
. . .	49,000	75,000	75,000	26,000	.	
100	"	25,000				
. . .	"	25,000	25,000	25,000	.	
. . .	28,314,000		20,500,000	1,284,300	99,200	